

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DU  
DESENCLAVEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA  
NORMALISATION, DES ETUDES  
TECHNIQUES ET DU CONTROLE



BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

**PROJET MULTINATIONAL BURKINA-COTE D'IVOIRE – MALI,  
PROGRAMME D'INTERCONNEXION DES ROUTES COMMUNAUTAIRES  
ET DE FACILITATION DES TRANSPORTS : TRAVAUX DE  
RENFORCEMENT DE LA SECTION DE LA ROUTE COMMUNAUTAIRE  
CU7B BOBO-DIOULASSO- BANFORA -FRONTIERE DU MALI (155 KM) Y  
COMPRIS L'AMENAGEMENT ET LE BITUMAGE DE LA BRETELLE  
BANFORA-ORODARA (42 KM) ET TRAVAUX CONNEXES**



**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES**

VERSION DEFINITIVE

Janvier 2024



## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS</b> .....	<b>ii</b>
<b>RESUME NON TECHNIQUE</b> .....	<b>iv</b>
<b>NON-TECHNICAL SUMMARY</b> .....	<b>viii</b>
<b>V. PROGRAMME D’ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>14</b>
5.2.1. Réunions publiques d’information et de consultation .....	15
5.2.2. Journées Portes Ouvertes.....	16
5.2.3. Ateliers de travail/de groupes cibles.....	17
5.2.4. Entrevues en face à face .....	17
5.2.5. Discussions en focus groupes .....	17
5.2.7. Point focal de liaison dans les localités .....	18
5.2.8. Communiqués de presse et utilisation des mass médias .....	19
5.2.9. Enquête publique liée à l’étude d’impact sur l’environnement.....	19
5.3. Plan de consultation publique .....	19
6.1. Objectifs et présentation d’ensemble.....	28
6.2. Types de plaintes et conflits à traiter .....	29
6.2.1. Compensations .....	29
6.2.2. Autres thématiques susceptibles de générer des plaintes .....	30
6.3. Mécanisme de résolution .....	30
6.3.1. Compensations .....	30
6.3.2. Règlement des litiges à l’amiable.....	30
6.4. Règlement des litiges par voie judiciaire.....	31
6.5. Autres thématiques.....	32
7. MISE EN OEUVRE DU PEPP.....	32
7.1. Cadre organisationnel d’exécution du PEPP.....	32
7.2. Suivi et production de rapports.....	32
7.2.1. Suivi .....	32
7.2.2. Rapports.....	33
8. BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEPP.....	35
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>37</b>
<b>REFERENCES</b> .....	<b>38</b>
<b>ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES CONSULTEES SERVICES TECHNIQUES ET AUTORITES ADMINISTRATIVES</b> .....	<b>II</b>
<b>ANNEXE 2 : PV DE CONSULTATION PUBLIQUES DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>VI</b>
<b>Annexe 3 : LETTRES D’INTRODUCTION DES CONSULTANTS AUPRES DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET STRUCTURES DECONCENTREES</b> .....	<b>XXX</b>
<b>ANNEXE 4 : LES CONSULTATIONS PUBLIQUES EN IMAGES</b> .....	<b>XLI</b>
<b>ANNEXE 4 : COMMUNIQUEES ADMINISTRATIVES ET DIFUSION DE L’INFORMATION</b> .....	<b>XLV</b>
<b>ANNEXE 5 : FORMULAIRES TYPES</b> .....	<b>L</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	:	Banque Africaine de Développement
CGP	:	Comité de Gestion des Plaintes
DGIR	:	Direction Générale des Infrastructures Routières
DRID	:	Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement
EAS	:	Exploitation et Abus Sexuel
EIES	:	Etude d'Impact Environnemental et Social
HS	:	Harcèlement Sexuel
MINEFID	:	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAP	:	Personne Affectée par le Projet
PAR	:	Plan d'Action de Réinstallation
PEEP	:	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PEES	:	Procédure d'Evaluation Environnementale et Sociale
PV	:	Procès-Verbal
SSI	:	Système de Sauvegardes Intégrées
UGP	:	Unité de Gestion du Projet
VBG	:	Violence Basée sur le Genre
ZIP	:	Zone d'Intervention du Projet

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Composantes et les activités .....	3
Tableau 2 : Liste des parties prenantes par catégories .....	11
Tableau 3 : Groupes vulnérables présents susceptibles d'être touchés par le projet.....	12
Tableau 4 : Synthèse des impacts environnementaux et sociaux .....	13
Tableau 5 : Consultation publique et divulgation de l'information.....	20
Tableau 6 : Synthèse des consultations.....	22
Tableau 7 : Calendrier de mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes de l'année.....	28
Tableau 8 : Rôles et responsabilités des différentes équipes.....	33
Tableau 9 : Budget prévisionnel du PEPP .....	35

## RESUME NON TECHNIQUE

### a) Contexte et objectif du PEPP

le Gouvernement du Burkina Faso à travers une requête datée du 26 décembre 2018, a sollicité l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le financement du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali, programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports : travaux de renforcement de la section de la route communautaire cu7b Bobo-Dioulasso- Banfora -frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora Orodara (42 km) et travaux connexes pour un coût estimé à environ 154,7 milliards FCFA. Ce projet contribuera à réduire les coûts et délais de transports pour les marchandises burkinabè, malienne et ivoirienne à augmenter le commerce transfrontalier entre les pays de la région et à améliorer l'économie locale et communautaire le long de la zone d'influence du projet, en dynamisant la croissance économique et en fournissant les infrastructures communautaires.

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) est élaboré de tel sorte que les consultations avec les parties prenantes externes soient communiquées et comprises par toutes lesdites parties prenantes durant toutes les phases du projet. Les parties prenantes comprennent toutes les organisations externes et les personnes susceptibles d'être affectées par le Projet ou qui ont un intérêt dans le Projet. Elles peuvent inclure les représentants élus, les autorités gouvernementales et d'autres organismes publics, les personnes touchées et leurs représentants, les entreprises commerciales et communautaires, les organisations non gouvernementales représentant, entre autres, des intérêts environnementaux, sociaux, professionnels, commerciaux, les organisations universitaires et de recherche, les organismes internationaux, les représentants de la société civile et le grand public.

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) est un document qui présente les niveaux d'implication et d'influence des parties prenantes d'un projet, et qui décrit la stratégie de communication (fréquence des échanges avec chaque intervenant, plateforme utilisée, quantité d'informations transmises, etc.). L'objectif global du PEPP est de garantir une participation inclusive, constructive et une solide appropriation du processus par les parties prenantes (acteurs, bénéficiaires et autres groupes touchés ou intéressés par le projet

### b) Description du projet

Le projet concerne les travaux de renforcement de la section de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso- Banfora -Frontière du Mali (155 Km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora-Orodara (42 Km) y compris les travaux connexes.

Les activités qui ont été identifiées avec le Gouvernement ont été regroupées en cinq (5) composantes : (i) COMPOSANTE A -TRAVAUX ROUTIERS ; (ii) COMPOSANTE B - AMÉNAGEMENTS CONNEXES ; (iii) COMPOSANTE C- FACILITATION DE TRANSPORT ET SECURITE ROUTIERE ; (iv) COMPOSANTE D-APPUI INSTITUTIONNEL ET EMPLOYABILITE ;(v) GESTION DU PROJET

### c) Principaux impacts attendus

Les impacts potentiels prévisibles du projet sont liés aux travaux de construction, d'exploitation des infrastructures.

Les impacts positifs liés directement à la réalisation et l'exploitation du projet sont entre autres :

- la facilitation de la circulation et des évacuations sanitaires ;
- l'amélioration de la capacité opérationnelle des forces de défense et de sécurité ;
- l'augmentation de la résilience économique des populations de ces localités ;
- la réduction de la pauvreté due aux retombées économiques ;
- la réduction des pertes de temps (fluidité de la circulation) ;
- la création d'emplois temporaire due à l'embauche de main-d'œuvre pour les travaux ;
- les retombées économiques dues aux consommations émanant du personnel des chantiers et à l'acquisition de matériaux pour les travaux ;
- l'amélioration du paysage de la zone du projet (plus attrayant).

Les principaux impacts négatifs sur les personnes et les biens pendant l'exécution des travaux sont notamment :

- les impacts et risques liés au chantier : santé et sécurité des ouvriers et des riverains, conditions de travail des ouvriers, gestion des terres excavées et des déchets, interférences avec d'autres réseaux souterrains, risques de destruction du patrimoine archéologique enfoui ;
- l'occupation des terrains et impacts sur les biens des groupes vulnérables ;
- les dégâts faits aux cultures et à la végétation pendant les travaux.

#### **d) Cadre législatif et réglementaire national et cadre normatif applicables**

Le PEPP est élaboré conformément à la législation nationale et aux Directives de la BAD relatives aux Etudes d'Impact Environnemental et social (EIES).

##### ❖ Cadre législatif et réglementaire national

- Constitution du 2 juin 1991
- Loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso
- Loi N° 009-2018/AN portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso.
- Loi sur le développement durable
- Le Décret N°2015-1187/PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MI/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédure de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnementale et social.

##### ❖ Directives de la Banque Africaine de Développement

#### **e) Identification et analyse des parties prenantes**

Les parties prenantes se définissent comme étant une entité (personne, groupe, organisation, institution) concernée et potentiellement affectée par un projet ou en mesure d'influer sur un projet. L'ensemble de parties prenantes évoluent dans un espace de participation, de consultation et d'inclusion où la possibilité de conflits est présente mais où la gestion adaptative ainsi que la négociation et les partenariats prévalent. Chacun des projets et activités du projet a sa propre dynamique. Afin de maximiser l'efficacité du PEPP, il est important de bien comprendre les perceptions des parties prenantes rattachées aux projets car celles-ci exercent une influence sur le succès ou non de l'atteinte des objectifs. Lorsque l'on s'attarde à comprendre les perceptions liées aux projets, il est plus facile de cerner les besoins et ainsi augmenter l'engagement des parties prenantes.

## **f) Parties affectées par le Projet**

Les parties prenantes affectées regroupent les personnes, structures, institutions ou groupes affectés, ou susceptibles d'être affectés de façon directe ou indirecte, positivement ou négativement par le Projet. Il s'agit essentiellement des parties prenantes suivantes :

- Personnes physiquement déplacées ;
- Personnes économiquement déplacées ;
- Villages voisins du Projet susceptibles d'être affectés positivement par certains bénéfices du Projet et négativement par les impacts environnementaux et sociaux des phases construction et exploitation ;
- Migrants attirés par le projet, dans l'espoir d'obtenir un emploi avant le début de l'exécution des travaux ;
- Populations autochtones et allochtones dont le patrimoine culturel est affecté par le Projet ;
- Personnes des villages avoisinants qui peuvent fournir de la main d'œuvre.

## **g) Stratégies d'engagement des parties prenantes**

Conformément à la méthodologie prévue, les consultations des parties prenantes du sous-projet se sont déroulées du 04 au 15 juillet 2023. Elles ont consisté en deux étapes :

- ❖ Dans un premier temps, les visites introductives et de courtoisie aux autorités administratives (Gouverneur et Haut-commissaire de la Région des Cascades et Hauts-Bassins) ont été organisées. Ces visites introductives visaient à (i) informer ces autorités de l'objet de la mission, (ii) recueillir leurs avis, leurs préoccupations et leurs suggestions sur les enjeux majeurs liés à la mise en œuvre du sous-projet, et (iii) enfin solliciter leur accompagnement pour la mobilisation des parties prenantes directement impliquées dans la mise en œuvre.
- ❖ Dans un deuxième temps, l'équipe du Consultant a déroulé des entretiens avec les parties directement impliquées dans la mise en œuvre du sous-projet, tant sur le plan technique que celui de la mobilisation sociale :
  - Les Préfets assurant la fonction de Présidents des Délégations Spéciales des communes concernées ;
  - les Directeurs Régionaux en charge de l'Environnement ;
  - les Directeurs Régionaux en charge de l'Agriculture ;
  - les Directeurs régionaux et provinciaux en charge des infrastructures et du désenclavement ;
  - les consultations des publiques avec l'ensemble des parties prenantes des communes concernées. Avec ces parties prenantes, la consultation a consisté à :
    - échanger sur les enjeux du sous-projet : enjeux socio-économiques, enjeux environnementaux, enjeux techniques, autres enjeux spécifiques ;
    - partager les attentes des parties prenantes et des populations vis-à-vis du sous-projet ;
    - comprendre les réalités ou particularités locales à considérer dans la conception et dans la mise en œuvre du sous-projet, y compris les mesures de bonifications ;
    - échanger sur les préoccupations particulières liées à la conduite de l'évaluation environnementale et sociale ;
    - introduire le travail des équipes d'enquêteurs chargées de la collecte des données de terrain ;
    - collecter des documents le cas échéant, comme sources de données secondaires pertinentes pour l'étude.

## **h) Mécanisme de gestion des plaintes**

Dans le cadre des activités de mise en œuvre du projet, les parties prenantes, disposant d'intérêts parfois divergents, peuvent aboutir à des situations de conflits. La mise en œuvre du projet pourrait engendrer des conséquences négatives inattendues pouvant affecter les populations riveraines. De même plusieurs personnes ou biens peuvent être affectés pendant les travaux, n'ayant pas été recensés lors de l'élaboration des études. D'où la nécessité de mettre en place un mécanisme consensuel permettant de bien gérer les conflits potentiels liés au projet sur l'ensemble de sa zone d'intervention. Le mécanisme de gestion des plaintes et recours fait ainsi partie d'une série de mécanismes d'encadrement du processus qui visent à prévenir, neutraliser et résoudre les tensions et conflits entre le projet et les différentes parties prenantes pour parvenir aux résultats escomptés.

Conformément aux standards internationaux, le mécanisme de gestion des plaintes doit être mis en place par le promoteur du Projet pour permettre à toutes les parties prenantes, et en particulier celles qui sont affectées par le Projet, de fournir leur appréciation des propositions du Projet, de canaliser leurs préoccupations, et ainsi d'accéder à des informations ou de rechercher un recours ou une résolution. Ce mécanisme doit être efficace, accessible, prévisible, équitable, transparent, compatibles avec les droits humains, basé sur l'engagement et le dialogue, et permettre à toutes les parties concernées, y compris le promoteur du Projet, de tirer des enseignements.

La mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) portant sur l'action du projet est une exigence liée à la gestion environnementale et sociale de celui-ci, notamment pour les projets comportant de la réinstallation de population. Ce mécanisme a donc pour objectif de mettre en place de manière formelle, le système de gestion des plaintes du projet en :

- fournissant des informations claires et succinctes, nécessaires à la compréhension aisée des différents éléments d'un MGP, par la description du cadre théorique ;
- définissant le mécanisme de réception, de traitement et de réponses aux réclamations ;
- définissant les étapes pour la mise en place d'un système de gestion des plaintes portant sur l'action du projet.
- effectuant le suivi et le reporting de la mise en œuvre du MGP à travers des rapports périodiques de mise en œuvre du PGES et les rapports de supervision.

Ce suivi permet de dégager les tendances des plaintes et d'apporter au besoin des mesures correctives systémiques, pour l'ensemble du projet et ses étapes de mise en œuvre subséquentes.

Le MGP mettra également en place les ressources et le cadre organisationnel nécessaires pour diffuser l'information du mécanisme auprès des populations, enregistrer et traiter toutes les doléances relatives aux activités du projet, ses résultats ou ses impacts. Ce mécanisme se veut rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, pour prévenir ou résoudre les conflits par négociation, dialogue, enquête conjointe etc. ou ultimement recours à l'action judiciaire.

Le mécanisme prendra en charge les plaintes qui se rapportent à la conformité du processus de mise en œuvre, des résultats et des impacts du projet aux engagements de nature législative (réglementation environnementale et sociale nationale), juridique (accord de don, contrats...), fiduciaire, technique, environnemental et social vis-à-vis des parties prenantes et du public. Le projet encouragera l'expression des plaintes honnêtes pour en tirer des leçons à capitaliser pour les interventions en cours et à venir. Le MGP sera proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet.

## NON-TECHNICAL SUMMARY

### a) Context and objective of the PEPP

the Government of Burkina Faso, through a request dated December 26, 2018, requested support from the African Development Bank (AfDB) for the financing of the Burkina-Ivory Coast-Mali multinational project, road interconnection program community and transport facilitation: work to strengthen the section of the community road CU7b Bobo-Dioulasso-Banfora-Mali border (155 km) including the development and asphaltting of the Banfora Orodara ramp (42 km) and works related for an estimated cost of approximately 154.7 billion FCFA. This project will help reduce transport costs and times for Burkinabè, Malian and Nigerien goods, increase cross-border trade between countries in the region and improve the local and community economy along the project's area of influence. , boosting economic growth and providing community infrastructure.

The Stakeholder Engagement Plan (PEPP) is developed so that consultations with external stakeholders are communicated and understood by all said stakeholders during all phases of the project. Stakeholders include all external organizations and individuals who may be affected by the Project or who have an interest in the Project. They may include elected representatives, government authorities and other public bodies, affected people and their representatives, commercial and community businesses, non-governmental organizations representing, among others, environmental, social, professional, commercial interests, academic and research organizations, international organizations, representatives of civil society and the general public.

The Stakeholder Engagement Plan (PEPP) is a document which presents the levels of involvement and influence of the stakeholders of a project, and which describes the communication strategy (frequency of exchanges with each stakeholder, platform used , quantity of information transmitted, etc.). The overall objective of the PEPP is to guarantee constructive participation and solid ownership of the process by stakeholders (actors, beneficiaries and other groups affected or interested in the project).

### b) Project description

The project concerns the strengthening works of the section of the community road CU7b Bobo-Dioulasso-Banfora-Mali border (155 km) including the development and asphaltting of the Banfora-Orodara ramp (42 km) including the works related.

The activities that were identified with the Government were grouped into five (5) components : (i) COMPONENT A - ROAD WORKS ; (ii) COMPONENT B – RELATED FACILITIES ; (iii) COMPONENT C – TRANSPORT FACILITATION AND ROAD SAFETY ; (iv) INSTITUTIONAL SUPPORT AND EMPLOYABILITY COMPONENT ; (v) PROJECT MANAGEMENT

### c) Main expected impacts

The foreseeable potential impacts of the project are linked to construction work and infrastructure operation.

The positive impacts directly linked to the implementation and operation of the project include:

- facilitating circulation and medical evacuations;
- improving the operational capacity of defense and security forces;
- increasing the economic resilience of the populations of these localities;
- reduction of poverty due to economic benefits;
- reduction of time wasted (traffic fluidity);
- the creation of temporary jobs due to the hiring of labor for the work;
- the economic benefits due to consumption by site personnel and the acquisition of materials for the work;
- improving the landscape of the project area (more attractive).

The main negative impacts on people and property during the execution of the works are notably :

- the impacts and risks linked to the construction site: health and safety of workers and local residents, working conditions of workers, management of excavated earth and waste, interference with other underground networks, risks of destruction of buried archaeological heritage;
- land occupation and impacts on the property of vulnerable groups;
- damage done to crops and vegetation during the work.

#### **D) National legislative and regulatory framework and applicable normative framework**

The PEPP is developed in accordance with national legislation and the AfDB Guidelines relating to Environmental and Social Impact Assessment (ESIA).

##### ❖ National legislative and regulatory framework

- Constitution of June 2, 1991
- Law N°006-2013/AN of April 2, 2013, establishing the environmental code in Burkina Faso
- Law No. 009-2018/AN on expropriation for reasons of public utility and compensation for people affected by developments and projects of public utility and general interest in Burkina Faso.
- Sustainable Development Act
- Decree No. 2015-1187/PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MI/MCT of October 22, 2015 laying down the conditions and procedure for carrying out and validating the strategic environmental assessment, study and environmental and social impact notice.

❖ Guidelines from the African Development Bank

**e) Stakeholder identification and analysis**

Stakeholders are defined as being an entity (person, group, organization, institution) concerned and potentially affected by a project or able to influence a project. The set of stakeholders evolve in a space of participation, consultation and inclusion where the possibility of conflicts is present but where adaptive management as well as negotiation and partnerships prevail. Each of the projects and project activities has its own dynamics. In order to maximize the effectiveness of the PEPP, it is important to understand the perceptions of the stakeholders attached to the projects because they have an influence on the success or otherwise of achieving the objectives. When we focus on understanding perceptions related to projects, it is easier to identify needs and thus increase stakeholder engagement.

**f) Parties affected by the Project**

Affected stakeholders include people, structures, institutions or groups affected, or likely to be affected directly or indirectly, positively or negatively by the Project. These are essentially the following stakeholders:

- Physically displaced people;
- Economically displaced people;
- Villages neighboring the Project likely to be affected positively by certain benefits of the Project and negatively by the environmental and social impacts of the construction and operation phases;
- Migrants attracted by the project, in the hope of obtaining employment before the start of work;
- Indigenous and non-native populations whose cultural heritage is affected by the Project;
- People from neighboring villages who can provide labor.

**g) Stakeholder engagement strategies**

In accordance with the planned methodology, the consultations of the sub-project stakeholders took place from July 4 to 15, 2023. They consisted of two stages:

- ❖ Initially, introductory and courtesy visits to the administrative authorities (Governor and High Commissioner of the Cascades and Hauts-Bassins Region) were organized. These introductory visits aimed to (i) inform these authorities of the purpose of the mission, (ii) collect their opinions, concerns and suggestions on the major issues related to the implementation of the sub-project, and (iii) finally, request their support for the mobilization of stakeholders directly involved in the implementation.
- ❖ Secondly, the Consultant team held interviews with the parties directly involved in the implementation of the sub-project, both on the technical level and that of social

mobilization:

- The Prefects acting as Presidents of the Special Delegations of the municipalities concerned;
- the Regional Directors in charge of the Environment;
- the Regional Directors in charge of Agriculture;
- the regional and provincial directors in charge of infrastructure and access;
- public consultations with all stakeholders in the municipalities concerned.

With these stakeholders, the consultation consisted of:

- discuss the issues of the sub-project: socio-economic issues, environmental issues, technical issues, other specific issues;
- share the expectations of stakeholders and populations regarding the sub-project;
- understand the local realities or particularities to be considered in the design and implementation of the sub-project, including the improvement measures;
- discuss the specific concerns related to the conduct of the environmental and social assessment;
- introduce the work of the teams of investigators responsible for collecting field data;
- collect documents where appropriate, as sources of secondary data relevant to the study.

#### **h) Complaints management mechanism**

As part of project implementation activities, stakeholders, with sometimes divergent interests, can lead to conflict situations. The implementation of the project could cause unexpected negative consequences that could affect local populations. Likewise, several people or property may be affected during the work, not having been identified during the preparation of the studies. Hence the need to put in place a consensual mechanism to properly manage potential conflicts linked to the project throughout its area of intervention. The complaints and appeals management mechanism is therefore part of a series of process supervision mechanisms which aim to prevent, neutralize and resolve tensions and conflicts between the project and the various stakeholders to achieve the expected results.

In accordance with international standards, the complaints management mechanism must be put in place by the Project promoter to allow all stakeholders, and in particular those affected by the Project, to provide their assessment of the Project proposals, channel their concerns, and thus access information or seek recourse or resolution. This mechanism must be effective, accessible, predictable, equitable, transparent, compatible with human rights, based on engagement and dialogue, and allow all parties concerned, including the Project promoter, to learn lessons.

The establishment of a complaints management mechanism (MGP) relating to the project's action is a requirement linked to its environmental and social management, particularly for projects involving the resettlement of the population. This mechanism therefore aims to formally establish

the project's complaints management system by:

- providing clear and succinct information, necessary for easy understanding of the different elements of a MGP, through the description of the theoretical framework;
- defining the mechanism for receiving, processing and responding to complaints;
- defining the steps for setting up a complaints management system relating to project action;

By monitoring and reporting the implementation of the MGP through periodic ESMP implementation reports and supervision reports. This monitoring makes it possible to identify trends in complaints and to take systemic corrective measures, if necessary, for the entire project and its subsequent implementation stages.

The MGP will also put in place the resources and organizational framework necessary to disseminate information about the mechanism to the population, record and handle all grievances relating to the project's activities, its results or its impacts. This mechanism is intended to be rapid, effective, participatory and accessible to all stakeholders, to prevent or resolve conflicts through negotiation, dialogue, joint investigation, etc. or ultimately recourse to legal action.

The mechanism will handle complaints relating to the compliance of the implementation process, results and impacts of the project with commitments of a legislative nature (national environmental and social regulations), legal (donation agreement, contracts, etc.), fiduciary, technical, environmental and social vis-à-vis stakeholders and the public. The project will encourage the expression of honest complaints to draw lessons to be capitalized on for current and future interventions. The MGP will be proportionate to the risks and potential adverse effects of the project.

## I. INTRODUCTION

### 1.1. Contexte

le Gouvernement du Burkina Faso à travers une requête datée du 26 décembre 2018, a sollicité l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le financement du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali, programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports : travaux de renforcement de la section de la route communautaire cu7b Bobo-Dioulasso- Banfora -frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora Orodara (42 km) et travaux connexes pour un coût estimé à environ 154,7 milliards FCFA. Ce projet contribuera à réduire les coûts et délais de transports pour les marchandises burkinabè, malienne et nigérienne, à augmenter le commerce transfrontalier entre les pays de la région et à améliorer l'économie locale et communautaire le long de la zone d'influence du projet, en dynamisant la croissance économique et en fournissant les infrastructures communautaires.

Le présent projet a fait l'objet d'une Etude d'Impact Environnemental et social (EIES) laquelle a été validée par l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) en 2019. Cette validation a été actée par la délivrance d'un arrêté portant émission d'avis conforme sur la faisabilité environnementale du projet.

Le présent document est le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) du projet élaboré dans le cadre de l'implémentation Programme D'interconnexion Des Routes Communautaires Et De Facilitation Des Transports, projet multinational Burkina-Faso-Cote d'Ivoire-Mali.

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) est élaboré de tel sorte que les consultations avec les parties prenantes externes soient communiquées et comprises par toutes lesdites parties prenantes durant toutes les phases du projet. Les parties prenantes comprennent toutes les organisations externes et les personnes susceptibles d'être affectées par le Projet ou qui ont un intérêt dans le Projet. Elles peuvent inclure les représentants élus, les autorités gouvernementales et d'autres organismes publics, les personnes touchées et leurs représentants, les entreprises commerciales et communautaires, les organisations non gouvernementales représentant, entre autres, des intérêts environnementaux, sociaux, professionnels, commerciaux, les organisations universitaires et de recherche, les organismes internationaux, les représentants de la société civile et le grand public.

Le plan présente la démarche suivie par le Projet afin de mettre en œuvre un robuste programme de dialogue avec tous ces différents groupes de parties prenantes, conformément à la législation Burkinabè et aux exigences de la BAD en la matière.

### 1.2. Objectif

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) est un document qui présente les niveaux d'implication et d'influence des parties prenantes d'un projet, et qui décrit la stratégie de communication (fréquence des échanges avec chaque intervenant, plateforme utilisée, quantité d'informations transmises, etc.). L'objectif global du PEPP est de garantir une participation constructive et une solide appropriation du processus par les parties prenantes (acteurs, bénéficiaires et autres groupes touchés ou intéressés par le projet

Il permet ainsi d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus, groupes d'individus et institutions concernés par le projet. Il permet de clarifier et de gérer les intérêts, les craintes, les motivations, et des attentes des différentes Parties Prenantes au projet. De plus, il permet d'estimer la volonté des

Parties Prenantes à coopérer pour la mise en œuvre des projets et consolider la pérennisation des activités. L'objectif du PEPP est aussi d'identifier les parties prenantes du projet et de recueillir leurs avis sur la mise en œuvre du projet et le processus de réinstallation et de prise en charge des impacts. Ce processus de consultation offre aux Parties Prenantes des occasions d'exprimer, tout au long du processus de planification des projets, leurs points de vue sur les questions qui les touchent directement ou indirectement et permet au projet de les prendre en compte et d'y répondre.

Plus spécifiquement, ce Plan vise à :

- Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du Projet ;
- Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur environnement et leur vie d'une manière générale
- Veiller à ce que les communautés affectées par les projets et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leur point de vue sur les projets grâce à un processus d'implication continue en créant des mécanismes pour leur donner des commentaires sur la façon dont leurs contributions ont été prises en considération.
- Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du projet ;
- Assurer la divulgation en temps opportun, d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui sont transcrites dans une langue et un format local culturellement appropriés, compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative.
- Établir au niveau du projet, un mécanisme pour recevoir et traiter les griefs avec efficacité en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables ;
- Contribuer à l'amélioration de la performance environnementale et sociale du projet en faisant en sorte que les intérêts, les préoccupations, le retour d'informations et les connaissances des parties prenantes soient dûment pris en compte dans la mise en œuvre du programme ;
- Renforcer la confiance entre le projet et ses parties prenantes/partenaires opérationnels ;
- Se conformer aux exigences de la BAD

En harmonie avec les meilleures pratiques actuelles, le PEPP doit tenir compte des éléments suivant dans son élaboration de sorte que cette participation :

- soit libre, préalable et informée ;
- s'assure de la prise en compte des opinions exprimées ;
- soit menée sur la base d'informations accessibles, compréhensibles, pertinentes et opportunes ;
- soit entreprise de manière appropriée sur le plan culturel ;
- inclue toutes les personnes intéressées ou affectées par le Projet ;
- réalise un dialogue bilatéral ; et soit coopérative, et inclue des mécanismes explicites permettant de recevoir, de documenter et de répondre aux commentaires

## II. DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROJET

### 2.1.Principales activités

Le projet concerne les travaux de renforcement de la section de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso- Banfora -Frontière du Mali (155 Km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora-Orodara (42 Km) y compris les travaux connexes.

Les activités qui ont été identifiées avec le Gouvernement ont été regroupées en cinq (5) composantes.

Tableau 1 : Composantes et les activités

Nom de la composante	Description des activités
COMPOSANTE A - TRAVAUX ROUTIERS	A.1.Travaux de construction de la route Bobo Dioulasso-Banfora-Frontière Côte d'Ivoire y compris la bretelle Banfora-Orodara, avec la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement, de résilience climatique et de sécurité routière ; A.2. Contrôle et surveillance des travaux routiers ; A.3. Sensibilisation des populations de la zone d'influence du projet à la protection de l'environnement, à la lutte contre les IST dont le VIH-SIDA, au planning familial, et aux violences basées sur le genre A.4. Sécurisation des travaux routiers A.5. Travaux de restauration de l'environnement A.6. Libération des emprises
COMPOSANTE B - AMÉNAGEMENTS CONNEXES	B.1. Réhabilitation de 50 km de pistes rurales ; B.2. Réhabilitation 8 km de voirie bitumée de la ville de Bobo-Dioulasso ; B.3. Réhabilitation de 10 km de voirie en pavés dans les localités de Péni, Toussiana, Bérégadougou, Banfora et Niangoloko ; B.4. Contrôle et surveillance des voiries dans la ville de Bobo ; B.5. Contrôle et surveillance des pistes et voiries pavés ; B.6. Appui à la résilience vis-à-vis de la sécurité alimentaire dans les régions des Hauts-Bassins et Cascades (construction de magasin de stockage, appui en petits matériels, semences, intrants et formation) ; B.7. Soutien à la résilience pour la santé animale dans les localités frontalières ; B.8. Appui aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées (unités de transformation, tricycles, formation, divers kits, etc.) B.9. Suivi de la mise en œuvre des activités d'appui à aux femmes, jeunes et handicapées B.10. Soutien à l'offre de service sanitaire dans les localités de Banfora, Bérégadougou, Niangoloko (santé de la mère et de l'enfant, local d'accueil et d'isolement vis-à-vis des maladies pandémiques) ; B.11. Réhabilitation Infrastructures socio-économiques de base avec électrification par le solaire (Maison de la femme ; marchés ruraux améliorés, etc.) ; B.12. Mise en place du « marché agricole et artisanal virtuel féminin », (plateforme de vente en ligne et formation de 50 femmes à l'utilisation de la plateforme y compris dotation en tablette) B.13. Réhabilitation et équipement d'infrastructures scolaires et sanitaires pour le maintien des filles à l'école primaire et secondaire le long du corridor (construction de salle de classes, latrines, forages, système d'éclairage solaire, fourniture des tables et bancs) ; B.14. Etudes, Contrôle et surveillance des travaux d'infrastructures sociocommunautaires et socioéconomiques connexes et compris les études EIES B.15. Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales B.16. Développement des compétences des jeunes et femmes à travers des formations ciblées et dotation de kit d'installation et de démarrage dans les secteurs porteurs

Nom de la composante	Description des activités
	(Permis de conduire catégorie E ; réparation des panneaux solaires, réparation des motopompes, transformation agroalimentaire, etc.) B.17. Fourniture des unités de transformation agricole et de fabrication des produits artisanaux aux groupements de femmes et jeunes filles et personnes handicapées ;
COMPOSANTE C- FACILITATION DE TRANSPORT ET SECURITE ROUTIERE	<p>C.1. Connectivité des systèmes de suivi de la cargaison de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso ;</p> <p>C.2. Etude pour la création du Corridor Abidjan-Ouaga et la mise en place d'une autorité de développement et de gestion ;</p> <p>C.3. Etude et installation d'un dispositif d'information et d'alerte météorologique au profit des usagers du corridor au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire ;</p> <p>C.4. Travaux d'aménagement d'aire de repos ou de parking gros porteur à Péni au Burkina Faso (Clôture, éclairage, assainissement et pavage)</p> <p>C.5. Réhabilitation/Aménagement de 3 gares routières (clôtures, système d'éclairage, assainissement, forages équipés de mini réservoir)</p> <p>C.6. Renforcement et mise à disposition d'équipement de transfusion sanguine et d'oxygénation dans les centres de santé de Banfora, Bérégadougou et Niangoloko et mise à disposition d'un (01) mini-bus de collecte de sang ;</p> <p>C.7. Fourniture de 03 ambulances médicalisées pour centre de santé de Banfora, Bérégadougou et Niangoloko ;</p> <p>C.8. Fourniture d'ambulance de secours et de dispositif d'extinction de feu pour les centres de secours de sapeurs-pompiers (évacuation rapide des blessés et soutien au transport de produits inflammables) ;</p> <p>C.9. Fournitures de 2 pèse-essieux mobiles, et de 2 unités mobiles spécialisées à contrôle de vitesse (radar embarqué) ;</p> <p>C.10. Campagne de sensibilisation des populations et usager sur le bon usage de la route (Au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire) : Information, sensibilisation et formation en sécurité routière et le Règlement 14</p> <p>C.11. Fournitures de gadgets d'appui à la campagne de sensibilisation (catadioptré, de gilets réfléchissants, et casques pour les motos et vélos et autres équipements à définir par l'ONASER/OSER) ;</p> <p>C.12. Campagne de sensibilisation et d'information (au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire) des acteurs de la chaîne des transports et usagers du corridor Cu7b sur les dispositions des règlements communautaires relatives à la facilitation de transport (Douane, Police, Gendarmerie, Forestiers, Transporteurs, Chargeurs, Conducteurs, Commerçants et femmes engagées dans le commerce transfrontalier)</p>
COMPOSANTE D- APPUI INSTITUTIONNEL ET EMPLOYABILITE	<p>D.1. Audit organisationnel et institutionnel du ministère des Infrastructures</p> <p>D.2. Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie du secteur des transports 2011-2025 et élaboration d'une nouvelle stratégie pour la période 2025-2035</p> <p>D.3. Etudes techniques des sections de routes principales du Liptako- Gourma se trouvant sur le territoire du Burkina-Faso</p> <p>D.4. Appui au programme d'insertion professionnelle de jeunes diplômés pour le premier emploi (ingénieurs, économiste des transports, et spécialiste en sauvegarde environnementaliste)</p> <p>D.5. Mise à disposition de l'ENTP de simulateurs (y compris formation des formateurs) pour la formation et l'apprentissage des jeunes aux métiers de conducteur d'engins lourds des travaux de BTP et équipement de la salle informatique pour la formation continue ;</p> <p>D.6. Appui à la Banque de données routières par la mise à disposition et formation à l'utilisation de matériels, équipement, pour la planification de l'entretien routier (Licence et tablettes LOGIROAD ou L2R, Équipement de mesure d'IRI « Unibox »)</p> <p>D.7. Appui à l'archivage (équipements + formation) à la DGIR et la Direction des Marchés Publics du ministère des Infrastructures</p>

Nom de la composante	Description des activités
	D.8. Automatisation du fonctionnement des postes de péage, interconnexion et connexion avec le siège du FSR-B :
E- GESTION DU PROJET	E.1 suivi-évaluation des impacts socioéconomiques du projet ; E.2 Mesure de renforcement des acteurs en charge du suivi et de la mise en œuvre du PGES et du PAR E.3 Audit technique et de sécurité routière E.4 Audit comptable et financier et de la passation des marchés ; E.5 Audit annuel de performances E&S et de conformité ; E.6 Communication et visibilité ; E.7 Renforcement des capacités des cadres de la CEP, et des directions techniques et opérationnelles du ministère des Infrastructures ; E.8 Équipement et fonctionnement de l'organe d'exécution

## 2.2. Présentation de la zone d'intervention du projet

Situé en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est un pays continental qui s'étend sur une superficie de 274 200 km<sup>2</sup>. Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est par le Niger et au Sud par le Bénin, le Togo, le Ghana et à l'Ouest par la Côte d'Ivoire. Le Pays est situé dans la zone soudanienne entre 9°27' et 15°54' de latitude Nord et entre 5°30' de longitude Ouest et 2°22' de longitude Est). Sur le plan administratif, le Burkina Faso est divisé en 45 provinces regroupées dans treize (13) régions. Chacune de ces provinces est elle-même divisée en départements/communes.

Le projet concerne deux régions administratives du Burkina à savoir la région des Hauts-Bassins et celle des Cascades. La région des Hauts-Bassins est limitée au Nord par la région de la Boucle du Mouhoun, au Sud par la région des Cascades, à l'Est par la région du Sud-Ouest et à l'Ouest par la République du Mali. Elle couvre une superficie totale de 25 479 Km<sup>2</sup> soit 9,4 % du territoire national. La région des Cascades quant à elle regroupe deux (2) provinces : la Comoé et la Léraba. Elle couvre une superficie de 18 424 km<sup>2</sup> soit 6,7% du territoire national.

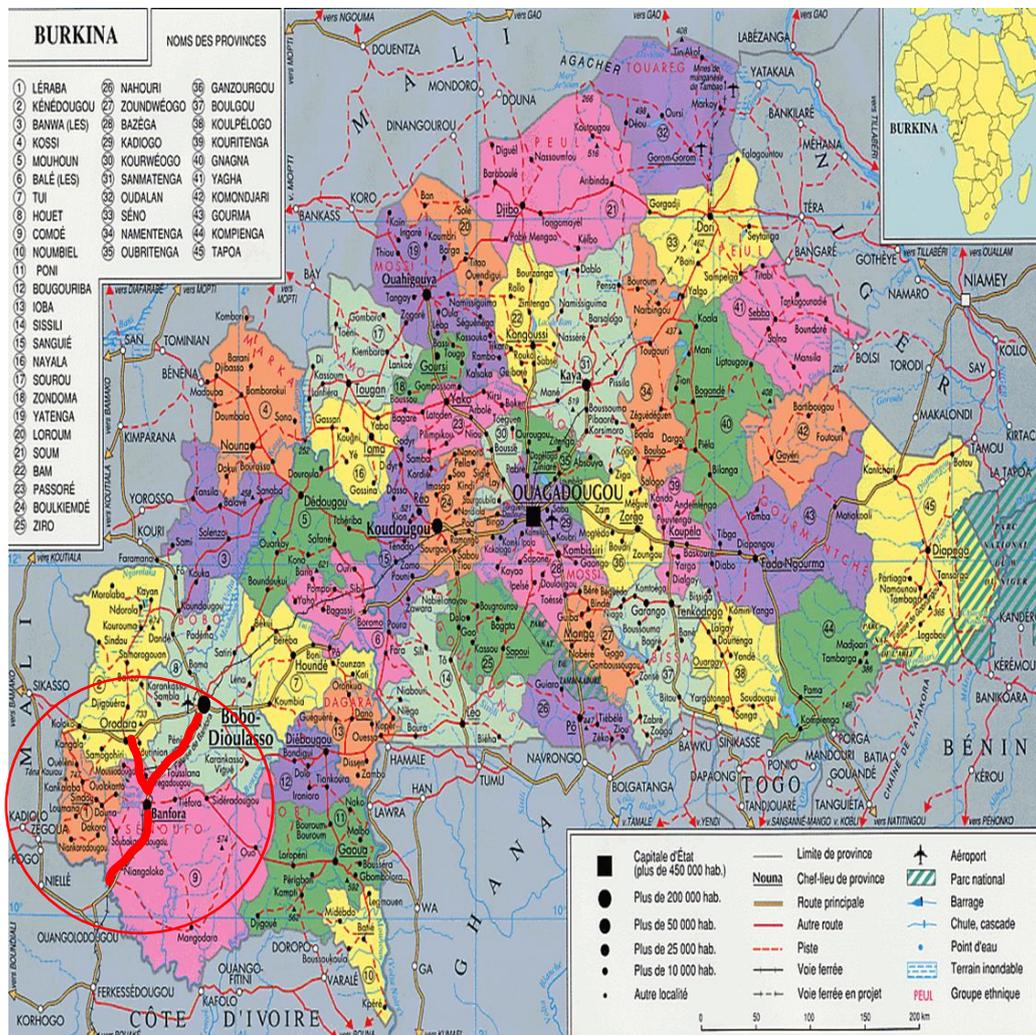
## 2.3. Localisation du Projet

L'origine du projet principal se situe dans la ville de Bobo-Dioulasso (Rond-point des Nations) et la fin est située à la frontière de la Côte d'Ivoire (Pont sur la Léraba), soit un linéaire d'environ 155 km. Sur la bretelle Banfora-Orodara (42 Km), le tronçon prend origine au niveau du carrefour existant à l'intersection de la RN11 avec la RN8 et prend fin à l'intersection de la RN11 avec la route nationale N°2 (RN2).

Le tronçon principal est une route communautaire CU7b et la bretelle, une portion d'un axe routier existant non revêtu (route en terre) en projet de transformation en une Route bitumée (RB). L'ensemble du projet est situé dans la partie Ouest du Burkina Faso et s'étend sur les régions des Hauts-Bassins et des Cascades avec respectivement pour chefs-lieux les villes de Bobo-Dioulasso et de Banfora. La région des Hauts-Bassins est subdivisée en trois (3) provinces qui comprennent, trois (3) communes urbaines, trente (30) communes rurales et 472 villages. La région des Cascades quant à elle, est subdivisée en deux (2) provinces qui comprennent (17) communes dont trois (3) communes urbaines que sont Banfora, Niangoloko et Sindou, et 288 villages.

La zone d'influence directe du projet principal regroupe trente et une (31) localités de Bobo-Dioulasso, Matroukou, Farakoba, Darsalamy, Mê, Finlandé, Noumoudara, Sokourani, Péni, Taga, Tapokadeni, Wempéa, Sanglagnon, Toussiana, Takalédougou 1, Bérégadougou, Tarfila, Nafona,

Bounouna, Banfora, Kossara, Siniéna, Korogora, Diarabakoko, Tiempagora, Koutoura, Diakora, Niangoloko, Yendéré, Dangouindougou, Léraba). La zone d'influence élargie du projet s'étend sur la province de la Comoé, du Houet, du Kéné Dougou, de la Léraba au Burkina Faso et de la zone Nord de la Côte d'Ivoire (corridor menant au port d'Abidjan). La carte ci-après indique la localisation du projet ; un aperçu de l'itinéraire concerné par le projet est également donné.



### III. CADRE JURIDIQUE

Le PEPP est élaboré conformément à la législation nationale et aux Directives de la BAD relatives au Etude d'Impact Environnemental et social (EIES).

#### 3.1.Cadre législatif et règlementaire national

##### ❖ Constitution du 2 juin 1991

L'article 8 de la Constitution du Burkina Faso de 02 juin 1991, stipule que : « les libertés d'opinion, de presse et le droit à l'information sont garantis. Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements en vigueur. ».

##### ❖ Loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso

Cette loi fixe les principes fondamentaux de préservation de l'environnement. L'article 7 stipule que : « Toute personne intéressée a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement sous réserve des restrictions légales ou réglementaires en vigueur ». L'article 27 indique que : l'Etude d'Impact sur l'environnement est complétée par une enquête publique dont le but est de recueillir les avis des parties concernées par rapport à l'étude d'impact sur l'environnement qui est présentée. Les conditions d'exécution de l'enquête publique sont fixées par décret pris en Conseil des ministres sur proposition du ministre en charge de l'environnement.

- ❖ Loi N° 009-2018/AN portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso.

Cette loi a pour objet de déterminer les règles et les principes fondamentaux régissant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso. L'article 13 de cette loi précise que : l'enquête d'utilité publique est obligatoire et couvre tout le territoire concerné par l'opération. Elle est conduite par une commission d'enquête d'utilité publique mise en place par l'autorité expropriante. La commission d'enquête d'utilité publique est présidée par le service chargé des domaines de l'Etat ou le service foncier des collectivités territoriales. Les conditions de réalisation de l'enquête d'utilité publique sont précisées par décret pris en Conseil des ministres.

- ❖ Loi sur le développement durable

La mise en œuvre du développement durable est régie par la Loi n°008-2014/AN du 08 Avril 2014 portant loi sur le développement durable au Burkina Faso qui fixe les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Son article 7 stipule que : Toute personne physique ou morale a droit :

- à l'information détenue par les autorités publiques sous réserve du respect des dispositions en vigueur en matière de sécurité et de défense nationale ;
- à la participation au processus de prise de décision en matière de développement durable ;
- aux voies de recours administratifs et juridictionnels.

L'article 11 prévoit que : les pouvoirs publics, les acteurs non étatiques et le secteur privé orientent leurs actions en matière d'éducation, d'information, de sensibilisation et de formation des citoyens en faveur du développement durable.

- ❖ Le Décret N°2015-1187/PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MI/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédure de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnementale et social précise en son article 12 : Tout initiateur de politiques, plans, projets, programmes, travaux, ouvrages, aménagements, activités ou toute autre initiative susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement informe par tout moyen approprié, l'autorité administrative locale et la population du lieu d'implantation du projet envisagé de la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude ou de la notice d'impact environnemental et social. Aussi l'article 24 indique que : les enquêteurs veillent à l'information et la participation du public à travers une ou plusieurs réunions de présentation du projet par le promoteur regroupant les autorités locales, les populations, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les associations et toute autre partie prenante, sanctionnées à chaque fois par un procès-verbal.

### 3.2. Directives de la Banque Africaine de Développement

L'exécution des travaux s'appuie sur les directives des partenaires au développement, en matière de déplacement involontaire de populations, notamment sur la politique environnementale, la politique de déplacement involontaire, les Procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales (PEES) qui en ont découlé et le manuel de consultation et de participation des parties prenantes aux opérations de la Banque.

L'expérience montre que, si l'exécution n'est pas bien organisée, le déplacement involontaire de personnes intervenant dans le cadre de projets de développement engendre souvent de graves problèmes économiques et sociaux.

Conformément à la politique d'accès à l'information du groupe de la Banque Africaine de Développement de 2013, les rapports de l'EIES, du PAR et du PGES sont classés comme informations publiques et sont publiés sur le site web de la Banque dans le cadre du Système de sauvegardes intégré (SSI) approuvé par le Conseil. Même si le SSI n'est pas applicable pour un projet quelconque, cette bonne pratique sera prise en compte autant que possible dans la mise en œuvre du PEPP.

Selon les procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES), pendant le processus d'EES des projets de Catégorie 1, la partie Burkinabè doit conduire des consultations adéquates auprès des parties prenantes concernées, dont les bénéficiaires potentiels, les groupes affectés, les organisations de la société civile et les autorités locales, pour les informer des aspects et des enjeux environnementaux et sociaux du projet et pour prendre en considération leurs opinions.

Ces consultations doivent être conduites conformément aux exigences légales du pays, si elles existent, mais elles devraient au moins répondre aux exigences décrites ci-dessous :

- l'emprunteur, en l'occurrence la partie Burkinabè doit initier les consultations aussitôt que possible pendant la phase de préparation de projet. Pour que les consultations soient fructueuses, l'Emprunteur doit diffuser des informations appropriées au moment opportun, dans une forme et un langage accessible aux groupes consultés. Ces consultations visent à recueillir de l'information sur les perceptions des parties prenantes face au projet et à obtenir leurs opinions sur les impacts environnementaux et sociaux du projet, afin de mieux définir le contenu des études d'EES ;
- l'Emprunteur doit consulter les parties prenantes primaires et secondaires appropriées pendant la préparation du rapport de l'EIES. Ces consultations visent à discuter avec ces parties des objectifs et des activités proposées par le projet, à évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels et à recueillir des recommandations pour améliorer le projet. L'Emprunteur doit subséquemment présenter un résumé non technique du rapport provisoire de l'EIES pour des consultations additionnelles ;
- suite aux consultations publiques sur le rapport provisoire de l'EIES, l'Emprunteur doit compléter le rapport de l'EIES en y décrivant le processus de consultations publiques suivi et ses résultats. Si nécessaire, l'Emprunteur doit tenir compte des préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes et identifier des mesures permettant de prendre en considération ces préoccupations dans la conception et l'exécution du projet ;
- l'Emprunteur poursuit les consultations auprès des parties prenantes appropriées au cours de l'exécution de projet (construction et exploitation) selon les besoins, afin de tenir compte des

questions liées à l'ESS qui les affectent. La Banque exige que l'Emprunteur fasse un rapport des résultats de ces consultations dans les rapports trimestriels soumis à la Banque.

Concernant la diffusion de l'information, les PEES de Décembre 2015 exigent que :

- par avis public, l'Emprunteur doit mettre à la disposition des parties prenantes le rapport préliminaire de l'EIES dans un endroit public facilement accessible, dès qu'il est complété ;
- Ce rapport doit être accompagné de la réponse préparée suite aux consultations publiques antérieures. De plus, un résumé non technique doit être distribué aux parties prenantes locales dans la langue locale, si nécessaire ;
- pour les projets de Catégorie 1, le résumé de l'EIES doit être transmis au Secrétaire Général pour circulation au Conseil d'administration (CA) au moins 120 jours avant la présentation du projet. Le résumé doit également être transmis au CIP, en français et en anglais.

La divulgation commence assez tôt dans le processus de préparation des projets pour permettre au public, au-delà du processus obligatoire de consultation, de participer de manière active à la conception et à la mise en œuvre du projet. Cela permet aux communautés des zones de projet de faire entendre leurs préoccupations et leurs aspirations, et de récolter les bénéfices du développement relatifs au projet.

## **IV. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES PRINCIPAUX IMPACTS DU PROJET**

### **4.1. Définition des parties prenantes**

Les parties prenantes se définissent comme étant une entité (personne, groupe, organisation, institution) concernée et potentiellement affectée par un projet ou en mesure d'influer sur un projet. L'ensemble de parties prenantes évoluent dans un espace de participation, de consultation et d'inclusion où la possibilité de conflits est présente mais où la gestion adaptative ainsi que la négociation et les partenariats prévalent. Chacun des projets et activités du projet a sa propre dynamique. Afin de maximiser l'efficacité du PEPP, il est important de bien comprendre les perceptions des parties prenantes rattachées aux projets car celles-ci exercent une influence sur le succès ou non de l'atteinte des objectifs. Lorsque l'on s'attarde à comprendre les perceptions liées aux projets, il est plus facile de cerner les besoins et ainsi augmenter l'engagement des parties prenantes.

### **4.2. Catégorie de partie prenante**

En conformité avec la pratique habituelle, les parties prenantes du Projet sont classées en deux principales catégories :

- les parties affectées par le Projet, c'est à dire les personnes ou institutions qui sont affectées par l'un des impacts négatifs du Projet. Dans le cas présent, il s'agit pour l'essentiel des personnes affectées par l'acquisition des terres nécessitées par le Projet, et dans une moindre mesure les personnes affectées par les impacts environnementaux négatifs identifiés par l'EIES du Projet, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes vulnérables, main d'œuvre,
- les parties intéressées par le Projet, qui comprennent les structures publiques concernées par les procédures mises en jeu par le Projet, les bénéficiaires du Projet (résidents et entreprises), les organisations non gouvernementales et de la société civile intéressées par le Projet, les

syndicats/faitières, les entreprises susceptibles de participer à la construction ou à l'exploitation du Projet, ainsi que la presse.

#### **4.3. Parties affectées par le Projet**

Les parties prenantes affectées regroupent les personnes, structures, institutions ou groupes affectés, ou susceptibles d'être affectés de façon directe ou indirecte, positivement ou négativement par le Projet. Il s'agit essentiellement des parties prenantes suivantes :

- Personnes physiquement déplacées ;
- Personnes économiquement déplacées (Personnes ayant subi une perte de sources de revenu ou de moyens d'existence du fait de l'acquisition de terrain ou de restrictions d'accès à certaines ressources (terre, eau, parcours, forêts), par la construction ou l'exploitation du projet ou de ses installations annexes) ;
- Villages voisins du Projet susceptibles d'être affectés positivement par certains bénéfices du Projet et négativement par les impacts environnementaux et sociaux des phases construction et exploitation ;
- Migrants attirés par le projet, dans l'espoir d'obtenir un emploi avant le début de l'exécution des travaux ;
- Populations autochtones et allochtones dont le patrimoine culturel est affecté par le Projet ;
- Personnes des villages avoisinants qui peuvent fournir de la main d'œuvre.

#### **4.4. Parties intéressées par le Projet**

Il s'agit essentiellement des parties prenantes suivantes :

- les services de l'Etat au niveau central ayant un rôle dans l'approbation et la réalisation du Projet ;
- les services déconcentrés de l'Etat ;
- les transporteurs et les commerçants ;
- les autorités coutumières locales ;
- les autorités religieuses locales ;
- les ONG dont l'aire d'intérêt est environnementale et/ou sociale ;
- les populations riveraines ;
- les organes de presse.

#### **4.5. Catégories des parties prenantes :**

Les parties prenantes identifiées sont classées suivant plusieurs catégories observées dans les zones d'intervention du Projet (ZIP). Une distinction est faite entre les communautés impactées, qui subiront les impacts directs et indirects du projet, et les acteurs institutionnels, qui ont un rôle dans la gestion et l'approbation du projet, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des parties prenantes par catégories

Catégories de Parties Prenantes	Parties Prenantes
Parties directement affectées par le projet	Personnes affectées par le projet : les propriétaires terriens, les Propriétaires et exploitants de bâtis commerciaux, les exploitants agricoles, les propriétaires d'équipements, etc.
Groupes vulnérables	Personnes âgées, veufs/veuves, personnes à mobilité réduite, enfants, femmes cheffe de ménage, Personnes déplacées Internes (PDI)
Autres Parties Prenantes	Ministère des infrastructures et du désenclavement Ministère de l'économie des finances et de la prospection Ministère de l'environnement de l'eau et de l'assainissement Ministère des transports et de la mobilité urbaine et de la sécurité routière Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat Ministère de l'agriculture des ressources animales et halieutiques Union des Chauffeurs Routiers du Burkina/Bobo Ministère de la santé et de l'hygiène publique Ministère du genre et de la famille Ministère des sports de la jeunesse et de l'emploi Préfecture Bobo Dioulasso, Toussiana, Peni, Banfora Mairie Bobo Dioulasso et de Banfora Conseil régional des cascades Gouvernorat des Hauts Bassins et des Cascades Entreprises MdC (Mission de contrôle) Représentants traditionnels Les leaders religieux (imams, Pasteurs et Prêtres) Syndicats des transporteurs - Les Organisations de la Société Civile (OSC) dont les principales sont : - Fatière Unique des Transporteurs Routiers du Burkina/Bobo ; - Union des Chauffeurs Routiers du Burkina/Bobo - VELAY-Burkina Sans Frontières - ASSOCIATION FOR SMALL AFRICAN PROJECT - OXFAM SOLIDARITE Belgique - HUNGER PROJECT BURKINA - INTERNATIONAL RELIEF AND DEVELOPPEMENT - ASSOCIATION DE REHABILITATION ET DE REINSERTION - Association Wouol - HELVETAS Swiss Intercooperation - INTERNATIONAL RELIEF AND DEVELOPPEMENT - RES PUBLICA - DEUTSCHE WELTHUNGER HILFE - FONDATION CHRETIENS POUR LE SAHEL - OXFAM SOLIDARITE Belgique Les organes de presse Les crieurs publics Les Medias

#### 4.6. Groupes vulnérables impactés par le projet

Le tableau 4 décrit les différents types de groupes vulnérables susceptibles d'être touchés par le projet et les mesures qui seront prises pour s'assurer qu'ils sont pleinement impliqués dans les activités de

participation des parties prenantes et que le projet est en mesure de réaliser la Consultation et Participation Éclairées (CPE).

**Tableau 3 : Groupes vulnérables présents susceptibles d'être touchés par le projet**

Groupe vulnérable	Analyse des sources et caractéristiques de la vulnérabilité	Mesures à prendre pour assurer une consultation éclairée
Les ménages dirigés par une femme	<p>-Les ménages dirigés par des femmes peuvent déjà être victimes de discrimination car ils n'ont pas forcément une voix "masculine" qui leur permette d'avoir une influence au sein de la communauté, de donner leur avis et leur opinion sur le projet, de faire valoir leurs doléances et d'être entendus".</p> <p>-Les ménages dirigés par une femme peuvent avoir un niveau d'éducation relativement faible et être analphabètes, par rapport aux ménages où un homme adulte est présent et pourra partager des informations écrites sur le projet au sein du ménage.</p> <p>Les ménages dirigés par une femme peuvent consacrer un temps considérable à la garde des enfants, ce qui réduit leur disponibilité pour assister à des réunions publiques et à des discussions de groupe.</p> <p>-Les femmes dans les ménages polygames peuvent être particulièrement exposées à la violence domestique de la part des hommes, mais aussi des femmes plus âgées du même ménage qui estiment qu'il y a une concurrence entre les femmes pour l'obtention d'une compensation en raison de la hiérarchie ou pour d'autres raisons. Il peut en résulter, par exemple, que les épouses reçoivent des informations différentes sur le Projet de la part de l'homme, en raison de leur niveau de statut différent dans le ménage.</p> <p>- Les femmes peuvent être victime des VBG, des EAS et des HS.</p>	Utiliser des agents féminins pour fournir des informations sur le Projet, y compris les détails du mécanisme de gestion des griefs, aux femmes et aux ménages dirigés par des femmes, y compris les ménages polygames
Les personnes souffrant d'un handicap physique et/ou mental, ou d'un mauvais état de santé, personnes	-Les personnes vivant avec un handicap physique et/ou mental peuvent ne pas être en mesure de se déplacer physiquement pour assister à des événements publics qui fournissent des informations sur le Projet.	Consacrer plus de temps à ces PAP afin de s'assurer qu'elles ne soient pas exclues de l'apprentissage du projet. Cela peut inclure des réunions dans les ménages individuels et d'autres types d'activités d'engagement

Groupe vulnérable	Analyse des sources et caractéristiques de la vulnérabilité	Mesures à prendre pour assurer une consultation éclairée
âgées et/ou chefs de ménage	<p>-Les personnes vivant avec un handicap physique et/ou mental, ou un mauvais état de santé, peuvent être victimes de discrimination et de marginalisation sur le lieu de travail et/ou dans la communauté locale. Les différences de traitement et/ou l'exclusion dans ces milieux peuvent conduire à l'isolement social et renforcer la vulnérabilité de ce groupe.</p> <p>-Les personnes vivant avec un handicap physique et/ou mental, ou un mauvais état de santé, peuvent avoir besoin de types d'assistance spécifiques pour être correctement informées sur le Projet.</p>	
Les Personnes Déplacées Internes (PDI)	Les Personnes Déplacées Internes (PDI) ont perdu leur source de revenu. Ces personnes peuvent être victimes de discrimination et de marginalisation.	Prévoir des mesures de soutien aux PDI

#### 4.7.Principaux impacts attendus

L'examen des composantes de mise en œuvre du projet montre que ses activités peuvent entraîner la perte de terre, la restriction d'accès ou la perte temporaire de source de revenus. Les principaux impacts et risques liés à l'exécution du projet sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Synthèse des impacts environnementaux et sociaux

Positifs	Négatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des conditions de circulation ;</li> <li>- Développement des échanges commerciaux ;</li> <li>- Plantations d'alignement ;</li> <li>- Réalisation de bosquets et d'espace verts</li> <li>- Réalisation des infrastructures communautaires (forages, clôtures d'école, CSPPS, etc.)</li> <li>- Réduction des émissions gazeuses (CO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, etc.) et de particules en suspension (PM<sub>1</sub>, PM<sub>2.5</sub>, PM<sub>10</sub> et TSP) ;</li> <li>- Création d'emplois ;</li> <li>- Amélioration de l'accès aux infrastructures socio-économiques ;</li> <li>- Développement des activités commerciales, agropastorales, etc. ;</li> <li>- Réhabilitation de 50 km de pistes rurales ;</li> <li>- Réhabilitation 8 km de voirie bitumée de la ville de Bobo-Dioulasso ;</li> <li>- Réhabilitation de 10 km de voirie en pavés dans les localités de Pénis,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbation des habitudes de vie des populations déplacées ;</li> <li>- Détérioration de la qualité de vie des populations à proximité du site du projet ;</li> <li>- Destruction du couvert végétal ;</li> <li>- Destruction des habitats fauniques ;</li> <li>- Modification de la topographie et altération de l'esthétique du paysage ;</li> <li>- Pertes d'infrastructures socio-économiques (kiosques, les ateliers, les hangars, des boutiques, des terrasses, des aménagements paysagers, les champs, etc.);</li> <li>- Pertes d'arbres ;</li> <li>- Perturbation des services d'approvisionnement d'électricité, d'eau et de télécommunication ;</li> <li>- Les enjeux sanitaires et sécuritaires liées aux risques de propagation des IST et du VIH/SIDA, ainsi qu'aux accidents de chantiers et de circulation, tant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation de la route.</li> <li>- La production de déchets divers du fait des travaux du chantier de construction de la route,</li> </ul>

Positifs	Négatifs
Toussiana, Bérégadougou, Banfora et Niangoloko ; - Réalisation de forages dans chaque commune traversée ;	des bases vies et de l'entretien des engins de Travaux Publics.

Source : Rapports EIES, NIES, 2023

## V. PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

### 5.1.Principes généraux

Le Projet se conformera aux principes suivants dans la conception et la mise en œuvre de ses actions d'information et de consultation :

- participation libre (sans coercition), informée (information pertinente mise à disposition avant ou pendant la consultation), et à l'avance (avant que les décisions correspondantes ne soient prises) ;
- concevoir l'engagement comme un dialogue sur l'ensemble du cycle du projet (conception, construction, exploitation) ;
- respect des prescriptions de la législation Burkinabè en matière de consultation et d'information publiques ;
- respect des standards internationaux ;
- conception de l'information et de la consultation comme un dialogue entre le promoteur du Projet, les communautés affectées et les autres parties concernées ;
- inclusion dans le processus de l'ensemble des parties prenantes identifiées dans le présent plan, et appliquer les principes de non-discrimination et de transparence ;
- inclusion des groupes susceptibles d'être marginalisés du fait du genre, de la pauvreté, de leur profil éducatif et d'autres éléments de marginalité sociale, en leur assurant un accès équitable à l'information et la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations ;
- prise en compte effective des contributions, doléances et préoccupations issues des parties prenantes dans les décisions relatives au Projet ;
- gérer les plaintes et y répondre de manière rapide, équilibrée, et efficace ;
- mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus sexuels, exploitation et violences contre les enfants

La démarche d'information et de consultation préalable entamée dans cette phase de conception est très appréciée par les acteurs institutionnels, communautaires et les collectivités territoriales consultés.

### 5.2.Outils et méthodes de consultation

Cette section présente l'ensemble des outils à la disposition du Projet en matière d'engagement (information et consultation) de l'ensemble des parties prenantes, y compris les Personnes Affectées par le Projet et toutes les autres. Elle est suivie d'une section similaire consacrée aux méthodes de diffusion de l'information.

Les méthodes utilisées visent notamment à satisfaire aux objectifs exprimés par les standards internationaux appliqués par le Projet, à savoir :

- établir un dialogue constructif entre le promoteur du Projet, les communautés affectées et les autres parties concernées tout au long du cycle du Projet ;

- engager les parties prenantes dans le processus de divulgation de l'information et de consultation d'une manière adéquate et efficace au long du cycle du Projet, en conformité avec les principes de participation publique, de non-discrimination et de transparence ;
- assurer que les parties prenantes concernées, y compris les groupes marginalisés du fait du genre, de la pauvreté, de leur profil éducatif et d'autres éléments de marginalité sociale, disposent d'un accès équitable à l'information et de la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations, et que ces dernières sont effectivement prises en compte dans les décisions relatives au Projet ;
- vérifier et évaluer la qualité du processus d'engagement éventuellement entrepris par des tiers pour le compte du Projet.

Toutes les réunions et autres activités de consultation feront l'objet de comptes rendus, qui seront conservés par le Projet et pourront être mises à la disposition de tierces parties pour audit ou autre.

### **5.2.1. Réunions publiques d'information et de consultation**

La réunion publique d'information est l'un des outils les plus utilisés en matière d'information et de consultation du public dans le cadre d'un projet tel que celui considéré ici. Une telle réunion fait l'objet d'une publicité préalable par voie de presse, d'affichage local, de Web, de radio, et aussi en utilisant les relais administratifs dans les villages que sont les chefs traditionnels et/ou religieux. Ces réunions sont souvent relativement formelles car un certain ordre doit être préservé compte tenu de l'assistance généralement nombreuse. Elles se déroulent en général de la manière suivante :

- ouverture, présentations, et introduction de l'objet de la réunion par les autorités locales ;
- présentations du promoteur du projet (par exemple de certains aspects techniques du projet, de l'étude d'impact, ou du plan d'action de réinstallation), éventuellement assisté par les consultants spécialisés qui ont préparé ces études ;
- débat, questions, discussions ;
- synthèse
- PV et clôture par les autorités locales ;

La réunion publique présente les avantages suivants :

- elle participe de la transparence nécessaire aux actions d'engagement avec les parties prenantes : en effet, tout le monde peut entendre ce qui est dit et la réunion publique est indispensable pour couper court à des accusations, toujours possibles, de partialité dans la délivrance de l'information ;
- elle permet à un coût relativement réduit d'atteindre un public important (parfois jusqu'à plusieurs centaines de personnes selon la capacité des salles disponibles) ;
- elle permet de diffuser des messages simples à une assistance variée.

Cependant, les réunions publiques présentent également un certain nombre d'inconvénients qui font qu'elles doivent être soigneusement préparées et organisées, et aussi qu'elles ne peuvent pas être utilisées comme l'unique outil de consultation dans un plan d'engagement.

Ces inconvénients et risques sont notamment les suivants :

- ✓ compte tenu de l'audience nombreuse, et même si un facilitateur ou président expérimenté est utilisé, la réunion publique peut échapper au contrôle du promoteur si par exemple certains participants provoquent un chahut délibéré pour manifester leur

opposition au projet ; la réunion peut alors se trouver « prise en otage » par un petit groupe, ce qui empêche la majorité d'accéder aux informations qu'ils souhaitent obtenir,

- ✓ la participation effective de tous les présents est difficile à obtenir, et dans la pratique ce sont certains leaders qui vont généralement prendre la parole, voire monopoliser le débat, alors que les vulnérables, les jeunes, ou les femmes peuvent éprouver des difficultés à se faire entendre dans ce type d'événements.

En résumé, la réunion publique d'information est un outil indispensable car elle apporte la transparence nécessaire à la divulgation de l'information (tout le monde entend) mais elle doit être complétée par d'autres outils pour permettre une réelle consultation inclusive et à double sens (tout le monde ne se fait pas entendre).

Les réunions publiques d'information seront utilisées avec les catégories suivantes de parties prenantes :

- personnes affectées par le Projet ;
- organisations de la société civile ;
- résidents des villages voisins du Projet affectés directement ;
- entrepreneurs et autres représentants du secteur privé susceptibles d'être intéressés par le Projet.

### **5.2.2. Journées Portes Ouvertes**

La Journée Portes Ouvertes est une méthode de consultation très efficace utilisée couramment pour la consultation autour de projets susceptibles de donner lieu à controverses en Amérique du Nord (« open house »). Les principes de cette méthode sont les suivants :

- pendant deux à trois jours, le Projet organise un point d'information dans un lieu déterminé auquel le public peut accéder librement à l'heure qui lui convient ;
  - des documents, graphiques, vidéos, photos, cartes, affiches, présentations sont disposés dans ce point d'information et sont mis à la libre disposition des participants, qui peuvent circuler librement entre des panneaux d'affichage ou suivre des vidéos ou présentations sur ordinateur sous la conduite de représentants du Projet ;
  - le personnel du Projet est présent (habituellement 3-4 personnes) et contribue à guider les visiteurs, présenter les informations et matériaux disponibles, et à répondre aux questions éventuelles ;
  - les passages de membres du public sont consignés dans un registre (nominatif, sauf si la personne concernée s'y oppose), de même que leurs questions ou préoccupations, voire plaintes ;
  - dans le cas où le personnel présent ne peut répondre à une question, celle-ci est consignée pour qu'une réponse puisse lui être apportée plus tard ;
- le point d'information peut être mis en place dans un bureau de l'administration si disponible, dans un conteneur aménagé à cette fin, voire dans une caravane ou similaire ;
- la présence du point d'information sur le site est notifiée aux populations concernées par toutes voies appropriées (presse, radio, affichage, communication directe dans les villages).
  - la Journée Portes Ouvertes est documentée par la prise de photos, vidéos et les registres mentionnés plus haut, qui doivent faire l'objet d'une synthèse permettant de faire ressortir

les principales préoccupations des populations et les réponses apportées ou demeurant à apporter ;

- cette méthode permet d'éviter les principaux inconvénients notés à la section précédente pour les réunions publiques, et en particulier le risque de « prise en otage » mentionné plus haut. Dans la mesure où pour le présent Projet les réunions publiques (au moins une) sont requises par la législation Burkinabè sur les études d'impact, comme c'est d'ailleurs le cas dans de nombreux pays, il est souhaitable que les Journées Portes Ouvertes soient organisées en sus de la (ou des) réunions publiques.

### **5.2.3. Ateliers de travail/de groupes cibles**

L'atelier de travail est une méthode de consultation destinée essentiellement aux cadres de l'administration publique ou aux ONG. Elle consiste à travailler pendant une demi-journée à une journée sur une question spécifique posée à l'initiative du Projet, et sur lequel le Projet souhaite obtenir les vues des cadres de l'administration et/ou d'autres parties prenantes. A titre d'exemples, sont mentionnées ci-après des questions sur lesquelles des ateliers de travail et de consultation pourraient être organisés dans le cadre du présent Projet :

- impacts sur les ressources naturelles et comment les compenser ;
- programme de responsabilité sociale de la compagnie des entreprises ;
- etc...

Les ateliers peuvent également être utilisés pour améliorer la connaissance des cadres locaux de l'administration sur un point spécifique, par exemple l'EIES.

### **5.2.4. Entrevues en face à face**

A l'autre extrême du spectre des méthodes de consultation et d'information disponibles se trouve l'entrevue en face à face, qui permet non seulement de partager des informations mais également de recueillir l'avis individuel du ménage sur des décisions qui le concernent (notamment l'option entre relogement et recasement). L'entrevue en face à face permet en outre la confidentialité que requièrent certaines informations et décisions. De telles entrevues ont déjà été menées dans le cadre des différentes campagnes d'enquêtes socio-économiques menées pour l'EIES et le PAR.

Bien sûr une telle méthode ne peut être utilisée de manière systématique pour tous les éléments à partager avec les ménages concernés, car elle requiert un temps et un effort considérables.

Les entrevues en face à face seront utilisées avec les catégories suivantes de parties prenantes :

- personnes affectées par le Projet ;
- personnes vulnérables
- cadres de l'Administration ;
- 

### **5.2.5. Discussions en focus groupes**

Les discussions en focus groupes consistent à réunir un petit groupe relativement homogène de personnes et à les inviter à discuter autour d'un thème précis. En pratique, il s'agira par exemple de discuter une question comme la compensation destinée à un groupe spécifique, ou le choix d'activités de restauration des revenus prioritaires. Il peut également s'agir de présenter et discuter les modalités par lesquelles des entreprises locales peuvent accéder aux marchés du Projet, ou de discuter d'un thème précis avec des cadres de l'administration, des représentants de la société civile, ou des représentants d'organisations à caractère religieux ou caritatif.

Dans un focus groupe, le facilitateur pose une série de questions aux personnes présentes, et note soigneusement les réponses. Les focus groupes sont utiles pour recevoir les perceptions des parties

prenantes sur un sujet donné. Cependant, il convient de prendre garde au fait que les personnes présentes dans un focus groupe ne sont pas nécessairement représentatives de l'ensemble de la population consultée (il peut, par exemple, s'agir des personnes qui avaient le temps d'assister, ce qui introduit un biais, ou de ceux qui ont la volonté de s'exprimer fortement sur un sujet donné, qui ne sont pas forcément représentatifs des vues des autres, etc...).

Les discussions en focus groupes peuvent être utilisées en guise d'outil de consultation sur des questions précises soulevées soit par le Projet, soit par certaines parties prenantes, par exemple un aspect de planification d'un site de réinstallation, ou les modalités d'accès aux marchés de construction ou autres du Projet. Elles peuvent aussi servir à consulter en vue de trancher entre deux options. Elles constituent un complément très utile à la réunion publique, dont elles n'ont pas les inconvénients.

Les discussions en focus groupe seront notamment utilisées pour consulter les représentants des populations affectées sur les questions suivantes :

- modalités de compensation pour les diverses catégories de personnes affectées ;
- activités de restauration des moyens d'existence ;
- assistance aux personnes vulnérables (identification, nature des activités d'assistance).

Les discussions en focus groupes seront également utilisées avec les catégories suivantes de parties prenantes :

- cadres de l'administration ;
- organisations de la société civile ;
- entrepreneurs et autres représentants du secteur privé susceptibles d'être intéressés par le Projet.

#### **5.2.7. Point focal de liaison dans les localités**

Il est de bonne pratique pour un projet de ce type de créer un point focal de liaison facilement accessible, situé dans la zone du Projet, et assurant les missions suivantes :

- lieu de sensibilisation, en face-à-face individualisé, ou en réunions de groupe ;
- permet l'accompagnement des personnes dans la constitution des dossiers, notamment en vue des compensations ;
- constitue un « guichet unique » dans le sens où toutes les informations sont disponibles au même endroit et toutes les démarches relatives à la compensation peuvent être faites au même endroit (y compris réception et explication des offres de compensation, signature des accords de compensation, formalités diverses) ;
- constitue un lieu de réunion, par exemple pour le Comité de Suivi prévu par le Projet;
- sert pour la réception et le traitement des plaintes et réclamations.

Le principe du bureau de liaison est que les personnes affectées par le Projet n'ont pas besoin de se déplacer dans les multiples administrations concernées, mais que tous les services dont ces personnes ont besoin (information, plaintes, validation des documents, accès au crédit et préparation des divers dossiers nécessaires) peuvent être assurés dans un lieu unique. Le personnel de liaison du Projet est à la disposition des visiteurs aux heures ouvrables.

Le bureau de liaison permet de véhiculer l'information et d'organiser la consultation sous plusieurs formes :

- entrevues en tête à tête (voir ci-dessus) ;
- réunions en focus groupes ou similaires ;
- affichage ;

- salle de lecture (accès à des documents volumineux sous forme papier tels que l'EIES).

#### **5.2.8. Communiqués de presse et utilisation des mass médias**

Le projet comme les autorités locales peuvent recourir à des communiqués de presse pour apporter des informations ou répondre à des préoccupations particulières exprimées par voie de presse ou autrement. Ils peuvent également répondre aux sollicitations directes des journalistes (presse écrite, radio, TV et sites internet d'information nationaux). Les communiqués de presse sont remis directement aux organes de presse pour diffusion, et peuvent être véhiculés par la presse écrite, la radio et la télévision, ainsi que sur les réseaux sociaux type Facebook ou Twitter, selon la nature de l'information.

Ainsi, dans le cadre des études de ce projet, les consultants chargés des études, à travers les collectivités territoriales ont fait diffuser des communiqués pour informer tous les PAPs des recensements des biens impactés et des personnes affectées courant le mois juillet 2023. Ce communiqué a été diffusé aux radios communautaires.

#### **5.2.9. Enquête publique liée à l'étude d'impact sur l'environnement**

Une enquête publique doit être menée dans le cadre du processus prévu par la réglementation Burkinabè au titre des études d'impact. Elle est conduite sous la responsabilité d'un commissaire enquêteur indépendant nommé par arrêté du Ministre chargé de l'Environnement. La procédure comporte, en principe, au moins une réunion publique dans la ou les localités concernées par le Projet et l'ouverture d'un registre d'enquête dans ces localités sur lequel le public est invité à porter ses observations et/ou questions. Sur la base de cette enquête, dont la durée est d'un mois, le commissaire-enquêteur établit un rapport sur lequel le Ministère de l'Environnement peut se baser pour établir l'autorisation environnementale du Projet.

Afin d'éviter une duplication des efforts préjudiciable tant au Projet qu'aux populations concernées, il est important, dans le cas du présent Projet, d'harmoniser les modalités de consultation prévues au titre de la législation Burkinabè avec les standards internationaux. L'expérience montre que ceci est possible sans inconvénient. Il s'agit de renforcer les mesures de consultation prévues au titre de la législation pour qu'elles satisfassent pleinement aux standards internationaux. C'est l'objectif du plan de consultation publique présenté à la section suivante.

### **5.3. Plan de consultation publique**

#### **5.3.1. Méthodologie, principes et critères d'organisation et de participation**

Les consultations des parties prenantes dans le cadre du projet se sont déroulées du 04 au 25 juillet 2023. Elles ont consisté en deux étapes :

- Dans un premier temps, les visites introductives et de courtoisie aux autorités administratives (Gouverneur et Haut-commissaire de la Région des Cascades et Hauts-Bassins) ont été organisées. Ces visites introductives visaient à (i) informer ces autorités de l'objet de la mission, (ii) recueillir leurs avis, leurs préoccupations et leurs suggestions sur les enjeux majeurs liés à la mise en œuvre du sous-projet, et (iii) enfin solliciter leur accompagnement pour la mobilisation des parties prenantes directement impliquées dans la mise en œuvre.
  - Dans un deuxième temps, l'équipe du Consultant a déroulé des entretiens avec les parties directement impliquées dans la mise en œuvre du sous-projet, tant sur le plan technique que celui de la mobilisation sociale :
- les Préfets assurant la fonction de Présidents des Délégations Spéciales des communes concernées ;

- les Directeurs Régionaux en charge de l'Environnement ;
- les Directeurs Régionaux en charge de l'Agriculture ;
- les Directeurs régionaux et provinciaux en charge des infrastructures et du désenclavement ;
- les consultations des publiques avec l'ensemble des parties prenantes des communes concernées. Avec ces parties prenantes, la consultation a consisté à :
- échanger sur les enjeux du sous-projet : enjeux socio-économiques, enjeux environnementaux, enjeux techniques, autres enjeux spécifiques ;
- partager les attentes des parties prenantes et des populations vis-à-vis du sous-projet ;
- comprendre les réalités ou particularités locales à considérer dans la conception et dans la mise en œuvre du sous-projet, y compris les mesures de bonifications ;
- échanger sur les préoccupations particulières liées à la conduite de l'évaluation environnementale et sociale ;
- introduire le travail des équipes d'enquêteurs chargées de la collecte des données de terrain ;
- collecter des documents le cas échéant, comme sources de données secondaires pertinentes pour l'étude.

Le tableau suivant présente le plan de consultation publique du Projet, visant à assurer la conformité tant à la réglementation nationale qu'aux standards de la BAD.

Tableau 5 : Consultation publique et divulgation de l'information

Phase et processus	Activité de consultation	Divulgation de l'information	Calendrier Indicatif	Responsabilité
Mission information et d'échange des autorités dans le cadre de la préparation du projet	Information et évaluation du projet	Mission terrain	23 mai au 3 juin 2022	MID et BAD
Conduite du PSR du projet de réhabilitation et de renforcement de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso/Banfara/Frontière Côte d'Ivoire (155 Km)	Affichage de concert avec les autorités locales de la liste des PAP dans chaque localité et ouverture d'un cahier dans chacune de ses localités pour réceptionner les observations corrections Négociation des indemnités avec les PAP et établissement des procès-verbaux	Communiqué à la radio et affichage à la mairie Mission terrain	10 au 23 juillet 2023	MID DGNET Agetib DGIR Consultants
Consultation publique du PSR des travaux d'aménagement d'aire de repos ou de parking gros porteur à Peni	Affichage de concert avec les autorités locales de la liste des PAP dans chaque localité et ouverture d'un cahier dans chacune de ses localités pour réceptionner les observations corrections Négociation des indemnités avec les PAP et établissement des procès-verbaux	Communiqué à la radio et affichage à la mairie Mission terrain	10 au 19 juillet 2023	MID DGNET Agetib DGIR Consultants
Conduite des consultations des travaux d'aménagement de 50 km de pistes rurales dans les régions des cascades et des hauts-bassins	Affichage de concert avec les autorités locales de la liste des PAP dans chaque localité et ouverture d'un cahier dans chacune de ses localités pour réceptionner les observations corrections	Communiqué à la radio et affichage à la mairie Mission terrain	10 au 19 juillet 2023	MID DGNET Agetib DGIR Consultants

	Négociation des indemnisations avec les PAP et établissement des procès-verbaux			
Conduit des consultations des travaux de réhabilitation / aménagement de 08 km de voiries bitumées dans la ville de bobo Dioulasso	Affichage de concert avec les autorités locales de la liste des PAP dans chaque localité et ouverture d'un cahier dans chacune de ses localités pour réceptionner les observations corrections Négociation des indemnisations avec les PAP et établissement des procès-verbaux	Communiqué à la radio et affichage à la mairie Mission terrain		MID DGNET Agetib DGIR Consultants
Consultation publique dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux de construction de la bretelle RN11 Banfora-Orodara longue de 42 km.	Affichage de concert avec les autorités locales de la liste des PAP dans chaque localité et ouverture d'un cahier dans chacune de ses localités pour réceptionner les observations corrections Négociation des indemnisations avec les PAP et établissement des procès-verbaux	Communiqué à la radio et affichage à la mairie Mission terrain	04 au 15 juillet 2023	MID DGNET Agetib DGIR Consultants
	Elaboration et communication du calendrier d'indemnisation pour chaque localité	Communiqué à la radio et affichage à la mairie	Avant le début des travaux	Mairies des communes traversées
	Indemnisation des PAP	Communiqué à la radio et affichage à la mairie	Avant le début des travaux	Mairies des communes traversées

### 5.3.2. Résultats des consultations

La synthèse des consultations est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 6 : Synthèse des consultations

Structures/localités rencontrés	Points abordés	Préoccupations/ craintes	Suggestions	Recommandations	Prise en compte dans le cadre du projet
Gouvernorat	Présentation du projet et du sous projet Perceptions des enjeux sociaux liés à la mise en œuvre du projet ; Expériences relatives au suivi de la réinstallation de populations ; Principales préoccupations et recommandations par rapport au projet	Disponibilité des services pour la mise en œuvre du PGES ; Prise de conscience de la population sur les avantages du projet pour la localité ; Amélioration des conditions de vie ; Disponibilité des conseillers à accompagner la mise en œuvre du projet	Prendre des dispositions sécuritaires dans le but de se mettre à l'abri pendant l'étude et la réalisation de l'infrastructure routière	Mettre à contribution les forces de Défense et de Sécurité dans la sécurisation des travailleurs Travailler dans la discrétion sans provoquer des situations litigieuses Mettre l'accent sur l'information afin d'éviter les conflits Impliquer les religieux et les coutumiers dans le processus d'information et d'indemnisation des PAPs	Les préoccupations exprimées font déjà partie intégrante des objectifs du projet  Le recrutement de main d'œuvre locale est inscrit dans le cahier de charge de l'entreprise. Les autorités locales administratives et coutumières seront consultées à cet effet.  Des séances d'informations et de sensibilisation ont été faites par l'AGETIB. La présente étude poursuit la diffusion de l'information sur les enjeux et l'importance du sous projet lors des consultations et rencontres.
DRI (Infrastructures et Développements)	Présentation du projet et du sous projet Mécanismes à développer pour des infrastructures de qualité Attentes et suggestions	Respect de la consistance des travaux	Organiser la collectivité elle-même pour assurer le suivi en plus du service de contrôle de l'État.	Veiller à suivre les travaux pour s'assurer qu'ils soient de qualité Respecter les cahiers de charge	Le recensement exhaustif des personnes et des biens impactés sera fait dans le cadre du Plan d'action de réinstallation en cours en ce moment. L'implication et la participation des populations seront
DR mobilité urbaine et sécurité routière	Présentation du projet et du sous projet Existence de zones de pâture et des pistes d'accès Attentes et suggestions	L'insécurité dans la commune de Niangoloko La BAD réalise le projet pour l'état et non pour une association	Absence d'aire de repos dans la ville de Bobo,	Construire des aires de repos viables Construire des routes qui répondent aux normes actuelles de la mobilité	

Structures/localités rencontrés	Points abordés	Préoccupations/ craintes	Suggestions	Recommandations	Prise en compte dans le cadre du projet
DR Environnement	Présentation du projet et du sous proje Choix du site Attentes et suggestions	Existence de zone de moindre impact ou pas, Risques d'empiétement des forêts classées notamment celle de Péni, Le refus de certains entrepreneurs de réaliser des NIES pour les zones d'emprunt	Eviter de choisir le site dans les zones protégées, les forêts et surtout dans les endroits où il existe des espèces végétales en voie de disparition.	Choisir une zone non protégée et peu boisée pour la réalisation des infrastructures, Impliquer les services forestiers dans la mise en œuvre de l'EIES et du PAR Tenir compte des anciennes déviations afin de minier les impacts	sollicitées pour la réussite des enquêtes socioéconomiques.  Conformément aux dispositions en matière de réinstallation les personnes affectées doivent être dédommagées avant le démarrage effectif des travaux. L'AGETIB œuvrera à la mise en application sous la surveillance du partenaire et du l'Agence nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) et des comités mis en place à cet effet.  Pour les autres doléances liées au besoin
OCCADES/Bobo Association Munyu des femmes de Banfora	La situation sanitaire et les cas de VBG Attentes et suggestions	Risques d'attaques et de VBG	Belle initiative surtout dans un contexte sécuritaire délétère, Etendre le programme dans les autres zones très vulnérables.	Etendre à l'avenir ce type de projets à d'autres zones Travailler à intégrer la prise en compte des VBG avec la venue des entreprises.	d'infrastructures, il a été rappelé qu'elles ne font pas parties des prévisions du sous projet. Cependant, ces doléances seront transmises à l'AGETIB.
DRARAH (Agriculture, ressources Animales et Halieutiques)	Présentation du projet et du sous projet Attentes et suggestions	Perte définitive des terres peut entrainer la cessation des activités Comment éviter au mieux les terres agricoles	S'assurer que les terres choisies ne soient des jachères	Travailler en saison sèche et surtout que le site n'empiète pas sur les ressources agricoles. Impliquer les populations dans la conception et la mise en œuvre du projet	

Structures/localités rencontrés	Points abordés	Préoccupations/ craintes	Suggestions	Recommandations	Prise en compte dans le cadre du projet
Haut-commissariat	Présentation du projet et du sous projet Recrutement des travailleurs sur les chantiers Indemnisation des populations Lutte contre les Attentes et suggestions sur les cas de VBG	Transparence dans la promotion de l'emploi peu ou pas qualifié Indemnisation des PAP Préservation contre les VBG pour une meilleure cohésion sociale	Prendre en compte toutes les couches sociales dans l'étude et la réalisation des ouvrages, dans l'optique d'assurer une approche participative de la population bénéficiaire Avoir un code de bonne conduite pour les travailleurs	Travailler au recrutement de la main d'œuvre locale pour lutter contre le chômage Travailler à indemniser au mieux ceux qui doivent l'être pour plus d'équité Respect du code de bonne conduite par l'ensemble des travailleurs	
Union des chauffeurs routiers du Burkina	Présentation du projet et du sous projet Recrutement des travailleurs sur les chantiers Indemnisation des populations Lutte contre les Attentes et suggestions sur les cas de VBG	Les citernes et camions n'ont pas d'endroits pour stationner dans la ville	Disposer à échanger avec l'AGETIB pour une mise à disposition du site de Péni contre une compensation financière	Réaliser le projet dans les délais pour désenclaver les deux régions, Prendre en compte les intérêts des chauffeurs routiers	
Services Techniques Provinciaux (Environnement, Agriculture, Elevage)	Présentation du projet et du sous projet Choix des sites Attentes et suggestions Présentation du projet et du sous projet Attentes et suggestions	Les pollutions environnementales Les aires et les espèces protégées Occupation des espaces à fort potentiel agricole	Eviter de choisir le site dans les zones protégées, les forêts et surtout dans les endroits où il existe des espèces végétales en voie de disparition. Travailler à éviter ou à réduire au maximum les zones cultivables dans le choix des sites	Effectuer un reboisement surtout en arbres fruitiers dans les zones bénéficiaires Choisir une zone non protégée et peu boisée pour accueillir les infrastructures	

Structures/localités rencontrés	Points abordés	Préoccupations/ craintes	Suggestions	Recommandations	Prise en compte dans le cadre du projet
				Travailler à ce que les différentes emprises du projet soient sur des terres dont la mise en cultures n'est pas évidente (Zone presque nue, zone d'affleurements rocheux)	
DP infrastructures de Banfora	Présentation du projet et du sous projet La consistance des travaux Attentes et suggestions	La qualité des infrastructures Respect des cahiers de charges	Réaliser des ouvrages de qualité pour les populations bénéficiaires (suivi rigoureux et régulier des travaux de réalisation)	Veiller à suivre les travaux pour s'assurer qu'ils soient de qualité Respecter les cahiers de charge	
PDS/SG Bobo, Péni, Toussiana, Bérégadougou, Banfora, Niangoloko	Présentation du projet et du sous projet Le choix des sites Attentes et suggestions	Respect des engagements en matière d'indemnisation Respect des cahiers de charges Prendre en compte les situations de VBG Travailler de manière inclusive	Considérer les autres zones très vulnérables dans le programme dans le but de réduire les longs trajets vers les unités de santé ; Eviter d'obstruer les pistes à bétail pour éviter les conflits agriculteurs-éleveurs ; Respect des engagements pris auprès des populations affectées avant le début des travaux pour éviter tout type de plaintes en rapport avec ce projet.	Eviter au maximum les situations litigieuses dans la mise en œuvre du projet. Travailler à respecter les clauses et les engagements avec toutes les parties prenantes, gage d'une parfaite collaboration pour une mise en œuvre apaisée.	

Structures/localités rencontrés	Points abordés	Préoccupations/ craintes	Suggestions	Recommandations	Prise en compte dans le cadre du projet
Populations des communes traversées : Bobo, Péni, Toussiana, Bérégadougou, Banfora, Niangoloko	Activités du projet, Délai d'exécution Compensation	Crainte que le projet ne s'exécute pas à bonne date	Développement des localités traversées	Compenser les PAPs avant le début des travaux, Prendre en compte des pertes de revenus, Recruter la main d'œuvre locale pour les travaux du projet, Au de Banfora, bitumer l'ancien tronçon de la gendarmerie à l'archevêché pour faire une déviation, Contribuer à la finition de la construction du marché Banfora, Amener une aire de sport devant le stage de Banfora	
Orodara (Haut-commissaire, le Préfet, Directeurs provinciaux, leaders d'opinion, populations)		Existence de sites sacrés impactés Présence de forêts et de ressources naturelles Les populations riveraines sont préoccupées à l'idée de voir ces études environnementales se réaliser sans suite Voie de contournement dédiée aux poids lourds	La réalisation des travaux prévus au sous-projet est très attendue dans les délais les plus rapides Impliquer les Services Techniques déconcentrés, les collectivités S'assurer des exigences à s'acquitter auprès des garants des sites sacrés ;	L'AGETIB informera les autorités locales sur le démarrage effectif des travaux ; L'entreprise en charge des travaux entrera en contact avec les services techniques de l'environnement	

Structures/localités rencontrés	Points abordés	Préoccupations/ craintes	Suggestions	Recommandations	Prise en compte dans le cadre du projet
			<p>solliciter leur accord pour le recensement</p> <p>Impliquer l'ANEVE pour un suivi rigoureux de l'exploitation et la restauration des sites d'emprunts</p> <p>Se contenter de l'emprise laissée par le lotissement, même si celle-ci est différente de l'emprise foncière définie par le sous-projet</p>	<p>Les sites seront protégés ou désacralisés avant le démarrage des travaux</p> <p>C'est ce principe qui a été appliqué pendant toutes les études d'impact E&amp;S, y compris le recensement des biens et personnes affectées</p>	

## 5.4. Calendrier

Tableau 7 : Calendrier de mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes de l'année

Parties prenantes	Actions à mener	Responsable	T1			T2			T3			T4		
			M1	M2	M3									
Autorités locales à proximité des Projets (maires, préfet, chefferie traditionnelle)	Organiser des rencontres d'information sur l'évolution du projet et prendre en compte les suggestions et attentes	UGP												
Les institutionnels (Structures déconcentrées)	Organiser des rencontres d'information sur le projet suivi de visites chantiers couvert par les médias	UGP												
Les personnes affectées par le projet	Réunion d'information et de sensibilisation sur l'ensemble du projet	UGP												
	Rechercher les PAP pour être indemnisés et/ou pour la signature des PV et accords													
	Informier et sensibiliser les PAP sur les opportunités de réinsertion socio-économique													
Groupe vulnérable	Actualiser la liste des groupes vulnérables, identifier par projet	UGP												
Les établissements primaires et secondaires	Organiser des focus group avec les élèves	UGP												
	Sensibilisation sur la sécurité routières													
	Sensibilisation sur les risques liés aux travaux													
Les populations riveraines	Organiser des focus group avec les élèves	UGP												
	Sensibilisation sur la sécurité routières													
	Sensibilisation sur les risques liés aux travaux													
	Organiser des focus group avec les élèves													
Entreprises et Mission de contrôle	Organiser des rencontres avec l'inspection du travail avec les employés des différents chantiers	UGP												
	Informier les employés sur les droits et devoirs des entreprises et des employés													
PTF	Informier de l'évolution des travaux	UGP												
	Organiser des visites et rencontre chantier													

## 6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

### 6.1. Objectifs et présentation d'ensemble

Dans le cadre des activités de mise en œuvre du projet, les parties prenantes, disposant d'intérêts parfois divergents, peuvent aboutir à des situations de conflits. La mise en œuvre du projet pourrait engendrer des conséquences négatives inattendues pouvant affecter les populations riveraines. De même plusieurs personnes ou biens peuvent être affectés pendant les travaux, n'ayant pas été recensés lors de l'élaboration des études. D'où la nécessité de mettre en place un mécanisme consensuel permettant de bien gérer les conflits potentiels liés au projet sur l'ensemble de sa zone d'intervention.

Le mécanisme de gestion des plaintes et recours fait ainsi partie d'une série de mécanismes d'encadrement du processus qui visent à prévenir, neutraliser et résoudre les tensions et conflits entre le projet et les différentes parties prenantes ou entre parties prenantes pour parvenir aux résultats escomptés.

### **Objectifs du MGP**

Conformément aux standards internationaux, le mécanisme de gestion des plaintes doit être mis en place par le promoteur du Projet pour permettre à toutes les parties prenantes, et en particulier celles qui sont affectées par le Projet, de fournir leur appréciation des propositions du Projet, de canaliser leurs préoccupations, et ainsi d'accéder à des informations ou de rechercher un recours ou une résolution. Ce mécanisme doit être efficace, accessible, prévisible, équitable, transparent, compatibles avec les droits humains, basé sur l'engagement et le dialogue, et permettre à toutes les parties concernées, y compris le promoteur du Projet, de tirer des enseignements.

La mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) portant sur l'action du projet est une exigence liée à la gestion environnementale et sociale de celui-ci, notamment pour les projets comportant de la réinstallation de population. Ce mécanisme a donc pour objectif de mettre en place de manière formelle, le système de gestion des plaintes du projet en :

- fournissant des informations claires et succinctes, nécessaires à la compréhension aisée des différents éléments d'un MGP, par la description du cadre théorique ;
- définissant le mécanisme de réception, de traitement et de réponses aux réclamations ;
- définissant les étapes pour la mise en place d'un système de gestion des plaintes portant sur l'action du projet.

En effectuant le suivi et le reporting de la mise en œuvre du MGP à travers des rapports périodiques de mise en œuvre du PGES et les rapports de supervision. Ce suivi permet de dégager les tendances des plaintes et d'apporter au besoin des mesures correctives systémiques, pour l'ensemble du projet et ses étapes de mise en œuvre subséquentes.

Le MGP mettra également en place les ressources et le cadre organisationnel nécessaires pour diffuser l'information du mécanisme auprès des populations, enregistrer et traiter toutes les doléances relatives aux activités du projet, ses résultats ou ses impacts. Ce mécanisme se veut rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, pour prévenir ou résoudre les conflits par négociation, dialogue, enquête conjointe etc. ou ultimement recours à l'action judiciaire.

Le mécanisme prendra en charge les plaintes qui se rapportent à la conformité du processus de mise en œuvre, des résultats et des impacts du projet aux engagements de nature législative (réglementation environnementale et sociale nationale), juridique (accord de don, contrats...), fiduciaire, technique, environnemental et social vis-à-vis des parties prenantes et du public. Le projet encouragera l'expression des plaintes honnêtes pour en tirer des leçons à capitaliser pour les interventions en cours et à venir. Le MGP sera proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet.

## **6.2. Types de plaintes et conflits à traiter**

Les retours d'expériences de certains projets ou des projets similaires, ainsi que les données de terrain recueillies dans les villages de la zone du projet sur les dynamiques de conflits ont permis d'identifier les causes de conflits pressenties en lien avec le projet au cours de la préparation comme de sa mise en œuvre. Celles-ci sont cependant non exhaustives. Des pistes de solutions sont proposées dans la plupart des cas, pour les prévenir, ou pour mieux traiter les plaintes qui pourraient en découler. Comme causes pressenties on notera les insatisfactions liées aux points suivants :

### **6.2.1. Compensations**

Des conflits peuvent subvenir au cours de la mise en œuvre du Projet. L'expérience montre que de nombreuses plaintes pourront être enregistrées. Dans la pratique, les plaintes et conflits qui

apparaissent au cours de la mise en œuvre d'un programme de réinstallation et de compensation peuvent être les suivants :

- les erreurs dans l'identification et l'évaluation des biens, des zones d'usage etc. ;
- les désaccords sur les limites des parcelles/zones d'usage, soit entre la personne affectée et la structure d'expropriation, ou soit entre deux voisins ;
- les conflits sur la propriété d'un bien (deux personnes/villages affectées, ou plus, déclarent être le propriétaire d'un certain bien) ;
- les désaccords sur l'évaluation d'une parcelle/zone d'usage ou d'un autre bien ;
- les successions, divorces, et autres problèmes familiaux, provoquant des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille concernant une propriété ou des parties d'une propriété ou encore d'un autre bien donné ;
- les désaccords sur les mesures de réinstallation, sur l'emplacement d'un site de réinstallation ou le type de compensation ou d'habitat proposé ou encore les caractéristiques de la parcelle ou la qualité des nouvelles zones d'usage.

### **6.2.2. Autres thématiques susceptibles de générer des plaintes**

D'autres plaintes peuvent survenir durant les phases de construction et d'exploitation en liaison avec des questions environnementales ou sociales, par exemple les suivantes :

#### **❖ Environnement biophysique :**

- ✓ poussière générée par certaines activités de construction, et dommages associés sur des cultures ;
- ✓ usage d'explosifs et nuisances qu'il entraîne (bruit, poussière, vibrations, fissuration de bâtiments) ;
- ✓ turbidité dans les eaux de surface liées à certaines opérations en rivière, et dommages en aval pour la pêche, l'alimentation en eau potable, ou l'irrigation des cultures.

#### **❖ Emploi et social :**

- ✓ afflux de migrants attirés par les perspectives d'emploi et dérangement des communautés originelles ; problèmes de recrutement, allégations de pratiques discriminatoires lors des recrutements de main d'œuvre ;
- ✓ Perception que de nombreux non-locaux sont employés au détriment des locaux ;
- ✓ Problèmes de relation entre travailleurs et locaux.

## **6.3. Mécanisme de résolution**

### **6.3.1. Compensations**

Deux types de recours sont possibles :

- d'une part, le mécanisme amiable et extra-judiciaire mis en place spécifiquement par le Projet,
- d'autre part, le mécanisme judiciaire qui résulte de l'application de la loi.

### **6.3.2. Règlement des litiges à l'amiable**

L'option privilégiée pour le règlement des différents cas de plaintes et de doléances enregistrées et ceux qui peuvent survenir dans le cadre du présent Projet, est le traitement à l'amiable. A cet effet, le dispositif suivant sera adopté.

Au niveau des agglomérations traversées par la route, des Comités Gestion de Plaintes (CGP) seront mis en place. Composés de toutes les sensibilités de la localité, ces comités réceptionnent les plaintes au niveau local et les traite. Les plaintes non résolues seront transférées au niveau communal pour résolution.

Ce comité communal, créé sous l'autorité du Préfet ou du Maire est présidé par le Secrétaire Général de la mairie. Il comprend en outre un membre de chaque communauté traversée par le projet routier et les Directeurs des services techniques déconcentrés tels que l'agriculture, l'habitat, l'environnement et les travaux publics. Ce comité, chargé du suivi des activités liées à la gestion des plaintes et l'indemnisation de toutes les PAPs par le projet, saisit la MdC à travers son équipe environnementale et développement communautaire.

Les plaintes sont ensuite enregistrées dans la base de données de la MdC, analysées et traitées au cas par cas, le plus souvent au terme des missions d'investigation sur le chantier avec les plaignant(e)s et le Chef des travaux de l'Entreprise. Grâce à ce mécanisme, l'inventaire et l'évaluation de l'ensemble des biens impactés sont faits puis adressés à l'entreprise pour des fins d'indemnisation. Dans cette optique, toutes les parties prenantes sont informées sur la procédure d'indemnisation, ce qui pour le moment a permis d'éviter les litiges et les conflits sur le chantier. L'articulation du mécanisme peut être schématisée comme suit :

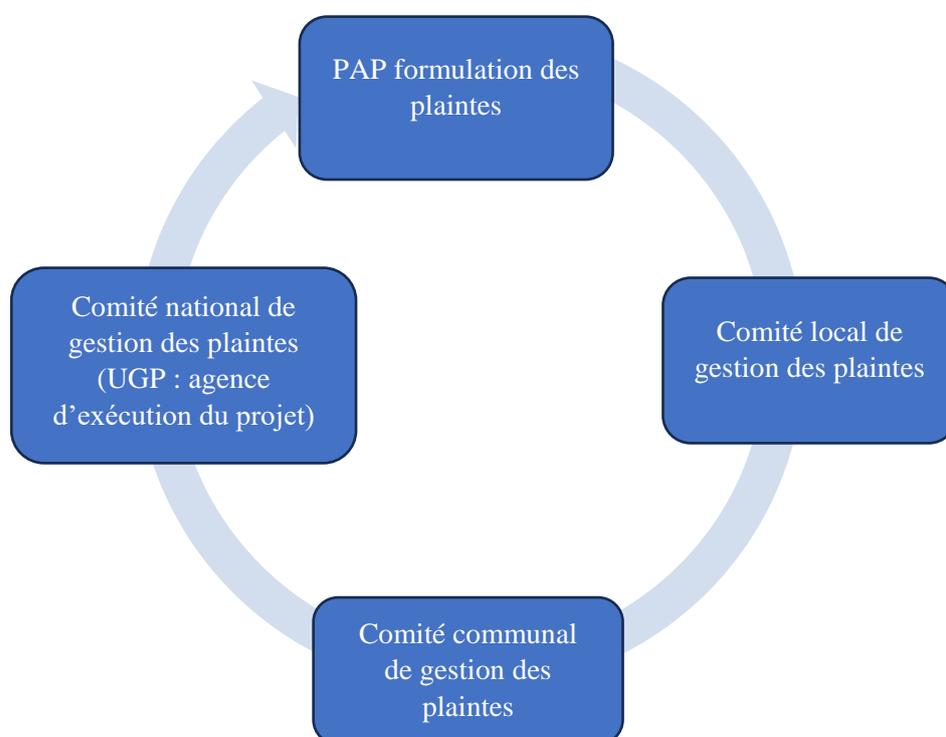


Figure 4 : articulation du mécanisme du règlement des plaintes

#### 6.4. Règlement des litiges par voie judiciaire

Selon la loi N°009-2018/AN portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso, le propriétaire en procédure d'expropriation peut en cas de conflit avec l'Administration, former un recours devant la justice d'instance s'il n'est pas satisfait de l'indemnité d'expropriation proposée par la Commission Administrative d'Indemnisation.

La procédure est automatique dès lors que la personne à exproprier ne signe pas le certificat de compensation. Cette procédure est suspensive de l'expropriation et de l'entrée en jouissance par l'Administration, du bien. Cependant, une fois le jugement d'expropriation prononcé, il est exécutoire même si l'intéressé forme un nouveau recours devant la juridiction compétente en appel. Ce recours relève cette fois d'une démarche délibérée de la part du requérant. L'expropriation et la démolition du bien peuvent donc dans ce cas être exécutées même si le propriétaire n'a pas perçu son indemnisation. Celle-ci demeure alors consignée au Trésor, jusqu'à ce que, soit l'intéressé abandonne la procédure et la perçoive, soit la juridiction d'appel tranche.

Dans tous les cas, la perception de la redevance par-devant le Trésorier vaut résiliation de toutes

réserve sur le bien exproprié de la part des deux parties, le propriétaire et l'administration. Cependant, la résolution des plaintes à l'amiable est la meilleure voie de recours. Le système de gestion des plaintes doit privilégier ce recours au détriment de la voie judiciaire.

### 6.5. Autres thématiques

Les plaintes liées à des thématiques hors compensation seront enregistrées au point focal de Liaison. Un fichier spécifique de gestion des plaintes (Excel ou similaire) sera créé sur la base de la fiche d'enregistrement et de suivi de plainte présentée. Ce dernier allouera la plainte au comité de règlement des plaintes ou le cas échéant à l'entreprise générale, selon le thème de la plainte. La procédure de traitement sera ensuite la suivante :

- examen de la plainte (en interne au sein comité ou au niveau de l'entreprise générale si applicable), et formulation d'une proposition de résolution dans un délai maximal de 30 jours après ouverture du dossier,
- dans le cas où la résolution proposée n'est pas acceptée par le plaignant, communication de la plainte à un niveau supérieur pour médiation, avec recherche d'une solution susceptible d'être agréée par les deux parties.

### 6.5. Etat des plaintes reçues et traitement

En général, quatre (4) types de plaintes sont enregistrés et concernent :

- des domaines touchés lors des travaux de dégagement ;
- des domaines touchés lors des ouvertures des emprunts et des sites de dépôts ;
- des plantations de jeunes arbres fruitiers et en production détruites lors des dégagements ;
- des parcelles d'habitation et des agrégats (sable, gravier, briques).

## 7. MISE EN OEUVRE DU PEPP

### 7.1. Cadre organisationnel d'exécution du PEPP

L'exécution du PEPP est placée sous la responsabilité du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, promoteur du Projet, qui mettra en place une Unité de Gestion du Projet (UGP)/Cellule d'exécution du projet qui mènera des actions de consultation, de gestion des plaintes, et d'animation.

### 7.2. Suivi et production de rapports

#### 7.2.1. Suivi

Le suivi des actions d'engagement sera interne, et concernera les principaux indicateurs suivants :

- ❖ nombre de réunions de toutes natures tenues dans le mois ;
- ❖ nombre cumulé de participants ;
- ❖ problèmes spécifiques soulevés par les participants aux réunions ;
- ❖ nombre d'incidents communautaires (type blocage d'accès de chantier, manifestation, etc...) dans le mois, durée de ces incidents, nombre de personnes impliquées, avec analyse des causes et description des actions prises pour résoudre l'incident ;
- ❖ plaintes :
  - Etablissement de catégories simples permettant de classer les plaintes, par exemple compensation, emploi, nuisances, autres (à adapter en fonction des plaintes effectivement reçues) ;
  - Nombre de plaintes ouvertes dans le mois par catégorie ;
  - Nombre de plaintes fermées en première instance dans le mois par catégorie ;

- Délai moyen de résolution et évolution ;
- Nombre de plaintes soumises au second échelon pour médiation par catégorie ;
- Nombre de plaintes fermées suite à médiation par catégorie ;
- Nombre de plaintes donnant lieu à une procédure judiciaire en cours.

### 7.2.2. Rapports

L'ensemble des plaintes sera enregistré dans une base de données sur Excel pour en faciliter le suivi. De même, un rapport mensuel sur l'état de traitement des plaintes sera produit par l'UGP/agence d'exécution du projet et sera intégré au rapport mensuel du projet.

Par ailleurs, des entretiens seront menés auprès des différentes parties prenantes pour recueillir leur avis sur le fonctionnement du mécanisme. La satisfaction du plaignant par rapport au traitement qui a été fait de sa plainte doit être mesurée, afin d'apporter au besoin, les correctifs nécessaires pour la suite du projet.

### 7.3. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre les activités

Cette section du PEPP fournit une description générale des entités responsables de la mise en œuvre des activités du Plan d'Engagement des Parties Prenantes et de leurs ressources et responsabilités respectives.

Tableau 8 : Rôles et responsabilités des différentes équipes

Entité	Responsabilités
UGP	S'assurer que le Projet dispose des ressources et du personnel nécessaire pour respecter les engagements décrits dans le PEEP
	S'approprier le PEPP et le mécanisme de réclamation (MGP)
	Approuver, avant leur diffusion, toutes les communications externes telles que les affiches, les communiqués de presse, etc.
	Fournir un soutien général à l'Equipe social et environnemental du projet qu'il puisse respecter les engagements décrits dans le PEP
	S'assurer que le responsable E&S des entreprises dispose des ressources et du personnel nécessaire pour respecter les engagements décrits dans le PEEP
	Participer à la résolution des griefs
Mobilisation communautaire/Projet	Suivre les activités d'engagement des parties prenantes entreprises par l'ensemble des partenaires du Projet (ONG, entreprises, Autorités municipales, Chefferies traditionnelles etc...)
	Organiser, planifier et mettre en œuvre les activités d'engagement des parties prenantes conformément au PEPP, ce qui inclut la participation aux réunions,
	Gérer le mécanisme de règlement des griefs en relation avec le Spécialiste des Plaintes et tenir le registre des griefs,
	Faire un suivie des plaintes
	Fournir un soutien supplémentaire aux femmes et aux groupes vulnérables afin qu'ils puissent participer activement aux activités d'engagement des parties prenantes,
	Participer à l'organisation de réunions, aux renforcements des capacités et les activités de formation.
	Participer à la préparation de toutes les communications externes (affiches, communiqués de presse, etc.)
	Elaboration du Rapport d'activité de mise en œuvre du PEPP
Comité de gestion des plaintes	Enregistrer toutes les plaintes déposées par les PAP
	Transmettre la plainte y compris une copie du coupon de recensement et une pièce d'identité valable de la PAP aux bureaux d'études ayant réalisé les PAR pour vérification
	Organiser des missions conjointes de vérification avec les bureaux d'études et les ONG ;
	Recevoir et analyser le résultat de la vérification faite par les bureaux d'études et les ONG/OSC
	Informers la PAP de l'issue de sa plainte par courrier
	Archiver physiquement et numériquement les plaintes clôturées
Communication et sensibilisation du Projet	Accompagne les activités du PAR à l'endroit des parties prenantes
	Initie certaines activités à l'endroit des ministères et autres en accord avec les acteurs institutionnel

	Participe aux activités de sensibilisation
	Procède à la couverture média des activités à l'endroit des parties prenantes
	Procède à l'archivage vidéo et photo des activités à l'endroit des parties prenantes
Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales du projet	Effectuer des visites périodiques sur les chantiers afin d'identifier, le cas échéant, les mesures supplémentaires d'engagement des parties prenantes nécessaires.
	Elaboration des orientations
	Supervision de la mise en œuvre du PAR
	Approbation du budget
	Autorisation des dépenses relatives au Plan d'actions de Réinstallation ;
	Négociation, puis la signature par son Président, des contrats immobiliers en vue du relogement temporaire des propriétaires de bâtis
	Proposition à la nomination au poste de chef de projet adjoint au sein de la cellule d'exécution.
	Instruire les données socio-économiques et démo-foncieres relatives au recensement des personnes affectées par le projet ainsi qu'à l'inventaire des biens impactés, notamment, fonciers ou immobiliers et les commerces ou activités commerciales
	De conduire des opérations de négociations avec les populations
	De signer les certificats de compensation, d'indemnisation, de déplacement et de réinstallation en vue de la libération des emprises du projet
	D'assurer la maîtrise d'œuvre des études et des travaux d'aménagement des sites de réinstallation ;
	D'assurer la supervision de l'ensemble des opérations de déplacement et de réinstallation des populations
	D'assister le Comité de Suivi et toutes les commissions qui seront créées dans le cadre du PAR pour les questions s'y rapportant
	Surveiller les activités des entreprises afin de s'assurer qu'elles remplissent les responsabilités définies dans le PEPP
	Coordonner les activités d'engagement des parties prenantes entreprises par l'ensemble des partenaires du Projet (ONG, entreprises, Autorités municipales, Chefferies traditionnelles etc...)
	S'assurer que le Spécialiste Mobilisation Communautaire dispose des moyens et des capacités nécessaires pour respecter les engagements décrits dans le PEEP
	Approuver, avant leur diffusion, toutes les communications externes telles que les affiches, les communiqués de presse.
Expert HSE MDC	La résolution des griefs
	Agir comme un canal d'information local entre le Pool Social projet, Bureau conseil et les communautés affectées pour les questions relatives au PAR
	Aider à faire connaître le mécanisme de règlement des griefs et faciliter la résolution des grief
	Sensibiliser le public à la sécurité routière par des campagnes d'information
	Sensibilisation aux risques de contamination par les IST, le SIDA par des activités de mobilisation des parties prenantes, notamment des campagnes d'information du public
ONG et PTF	Les ONG auront une série de responsabilités en ce qui concerne les activités d'engagement des Parties prenantes décrites dans leurs TDR.

## 8. BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEPP

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PEPP est estimé à quarante million quatre cent mille (40 400 000 FCFA). Le tableau ci-dessous présente les différentes rubriques dudit budget.

Tableau 9 : Budget prévisionnel du PEPP

N°	Partie prenantes	Actions à mener	Responsables	Quantité	Prix unitaire	Coût total (CFA)
1	Autorités locales à proximité des projets (maires, préfet, chefferie traditionnelle)	Organiser des rencontres d'information sur l'évolution du projet et prendre en compte les suggestions et attentes	Cellule d'exécution du projet	4	1000 000	4 000 000
2	Les institutionnels (Structures déconcentrées)	Organiser des rencontres d'information sur le projet suivi de visites chantiers couvert par les médias	Cellule d'exécution du projet	4	1000 000	4000 000
3	PAP	Réunion d'information et de sensibilisation sur l'ensemble du projet	Cellule d'exécution du projet	10	250 000	2 500 000
		Rechercher les PAP pour être indemnisées	Cellule d'exécution du projet	En continue		2 500 000
		Informier et sensibiliser les PAP sur les opportunités de réinsertion socio-économique	Cellule d'exécution du projet	En continue		2 500 000
4	Groupes vulnérables	Actualiser la liste des groupes vulnérables, identifier par projet l'appui à la mise en œuvre	Cellule d'exécution du projet	En continue		1 500 000
5	Etablissements scolaires à proximité des projets (identifier les différents établissements scolaires)	Organiser des focus groupes avec les enseignants et les élèves	Cellule d'exécution du projet	20	150 000	3 000 000
		Organiser des séances de sensibilisation sur la sécurité routière avec les activités commerciales à proximité des écoles	Cellule d'exécution du projet	3	750 000	2 250 000
		Organiser des séances d'information et de sensibilisation avec les enseignants et les parents d'élèves sur les travaux	Cellule d'exécution du projet	3	250 000	750 000
6	Employés dans les entreprises des MDC	Organiser des rencontres avec l'inspection du travail avec les employés des différents chantiers du projet	Cellule d'exécution du projet	PM	PM	PM
		Informier les employés sur les droits et devoirs des entreprises et des employés		PM	PM	PM
7	Partenaires techniques et financiers	Informier de l'évolution des travaux / Organiser des visites sur les différents sites	Cellule d'exécution du projet	PM	PM	PM

8	PAP riveraines des zones des travaux	Former à la sécurité routière et des dispositions à prendre pour préserver des ouvrages qui seront mis à la disposition des usagers	Cellule d'exécution du projet	4	850 000	3 400 000
BUDGET ANNUEL PEPP						26 400 000

## **CONCLUSION**

Le Plan d’Engagement des Parties Prenantes (PEPP) constitue, l’un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre de tout projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du projet multinational Burkina-Côte d’Ivoire – Mali, programme d’interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports : travaux de renforcement de la section de la route communautaire cu7b Bobo-Dioulasso-Banfora-frontière du Mali (155 km) y compris l’aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora-Orodara (42 km) et travaux connexes avec le soutien de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a été élaboré suivant une approche participative. Il s’agit d’un document pratique et dynamique qui va être mis en œuvre en tenant compte des besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à la mise en œuvre et à l’atteinte des objectifs du projet.

## REFERENCES

- BAD, (2013), Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement, 2013, Déclaration de politique et sauvegardes opérationnelles, 74p ;
- Banque Mondiale, (2016), cadre environnemental et social, Washington, D.C, 121p.
- Burkina Faso, (2018), LOI N° 009-2018/AN portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso, 19p.
- MCA-BF, (2010), Cadre de politique de réinstallation des projets du millenium challenge account-Burkina Faso 111 p + annexes.
- Burkina Faso (2013). Loi N°006-2013/AN portant code de l'environnement au Burkina Faso. 31p.
- Burkina Faso (2014). Loi N°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso. 10p.
- Décret N°2015-1187/PRES-TRANS/ PM/ MERH/ MATD/ MME/ MS/ MARHASA/ MRA/ MICA/MHU/MITD/MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social, 40p.

# **Annexe**

**ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES CONSULTEES SERVICES  
TECHNIQUES ET AUTORITES ADMINISTRATIVES**

Prénom et Nom	Fonction/Service	Téléphone	Mail
<b>MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT-</b>			
<b>DIRECTION GENERALE DE LA NORMALISATION ET DES ETUDES TECHNIQUES (DGNET)</b>			
Aïcha Hafçatou NABARE/TOURE	Directrice générale de la Normalisation et des Etudes Techniques	70271921	tiraogo@yahoo.fr
YOUGBARE Mamadou	Directeur des Etudes Techniques	70625338	<a href="mailto:yougbaremamadou@gmail.com">yougbaremamadou@gmail.com</a>
KAMBOU Sié	Directeur de la Normalisation et de la Planification	70842826	seodgnet@gmail.com
BOUDA/ZOETGNANDE Laure Flavie	DGNET/MI	70322963	Laurifla29@gmail.com
SAVADOGO Yssouf	DGNET/MI	74452163	Yssouf85savadogo@gmail.com
<b>DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES (DGIR)</b>			
Roland SOMDA	Directeur Général des Infrastructures Routières	70178261	rolandsomdah@yahoo.fr
KINI Nicolas		70207584	alainkini@yahoo.fr
BAPOULI Banezoum		<b>75181198</b>	bapouli@yahoo.fr
<b>DIRECTION GENERALE DE L'ENTRETIEN ROUTIER (DGER)</b>			
ILBOUDO Moumouni	Directeur Général de l'Entretien Routier	71227403	milboudo@hotmail.fr
ZOUNGRANA Issouf	Directeur des Travaux d'Entretien	70320732	zoungrissf@gmail.com
<b>AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA</b>			
LOMPO Mathieu	<b>Agetib</b>	<b>70211219</b>	mlompo@agetib.bf
YONI Emmanuel	<b>Agetib</b>	<b>70207217</b>	eyoni@agetib.bf
WAONGO Abdoulaye	<b>Agetib</b>	<b>70756487</b>	awaongo@agetib.bf
BARRO Logossine	<b>Agetib</b>	<b>70 06 04 77</b>	lbarro@agetib.bf
BERE Armel	<b>Agetib</b>	<b>70 26 28 54</b>	abere@agetib.bf
NIGNAN Aimé Parfait	<b>Agetib</b>	<b>70 03 40 37</b>	anignan@agetib.bf
<b>DIRECTION GENERALE DES STATISTIQUES SECTORIELLES (DGESS)</b>			
DOULKOM S. Albert		<b>76759883</b>	Doulkom.albertegmail.com
<b>DIRECTION DES MARCHES PUBLICS (DMP)</b>			
NABI Y. Eugène		70245702	nabiyam78@yahoo.fr
ROUAMBA Marou		<b>76123126</b>	rmrou77@gmail.com
DAKUYO Philippe		<b>70640460</b>	Philippe-dakuyo@yahoo.fr
SAVADOGO Tidiani		<b>70698595</b>	savadogotidi@gmail.com
<b>DIRECTIONS REGIONALES DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT DU CENTRE, DES HAUTS BASSINS ET DES CASCADES</b>			
YAGUIBOU G. Aimé	Directeur Régional des Infrastructures et du Désenclavement du Centre	<b>70328584</b>	yaguibougreg@yahoo.fr
KAMBOU Benjamin	Directeur Régional des Infrastructures et du Désenclavement des Hauts Bassins	<b>70958423</b>	kamboubenjamin@yahoo.fr
TRAORE Karime	Directeur Régional des Infrastructures et du Désenclavement des Cascades	<b>71975141</b>	karimtraore45@yahoo.fr
SORY T. Vincent de Paul	<b>DP Houet</b>	<b>70875939</b>	
<b>LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS</b>			
SAWADOGO Justin	<b>LNBTP</b>	<b>74838787</b>	
OUEDRAOGO Fabrice	<b>LNBTP</b>	<b>74324966</b>	
<b>ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS</b>			
OUEDRAOGO Mahamadi	<b>ENTP</b>	<b>61444452</b>	Oued1madi2@gmail.com
<b>CONSULTANT EN CHARGE DES ETUDES</b>			

Prénom et Nom	Fonction/Service	Téléphone	Mail
DAHIRE S. Parfait Cédric	Groupement CEITP/GEO Consult/Hydroarch	72075515	dahirsouleymane@gmail.com
ZOUNTCHEME Romaric	Groupement CEITP/GEO Consult/Hydroarch	56869162	Romaric.z@yahoo.fr
<b>MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA PROSPECTION</b>			
<b>DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION</b>			
YAMEOGO Salfo	DGCOOP	70800783	kabirryameogo@gmail.com
<b>FOND SPECIAL ROUTIER DU BURKINA</b>			
SOME N.Alexandre	FSR-B	71261648	alexandresome@yahoo.fr
<b>MINISTERE DE L'URBANISME, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT</b>			
KINDA Daouda	DGUVT	70254180	daoudhy@gmail.com
<b>MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE</b>			
<b>DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS TERRESTRE ET MARITIME</b>			
KAGAMBEGA Salif	DGTTM	73544507	Salifkam82gmail.com
<b>DIRECTION GENERALE DES STATISTIQUES SECTORIELLES (DGESS)</b>			
OUEDRAOGO Mouni	DGESS	70000659	Ouedraogomouni90@gmail.com
SAWADOGO Issa	DGESS	75278636	Isawadogo124@gmail.com
<b>DIRECTIONS REGIONALES DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE</b>			
DIEME Roland	Hauts Bassins/Bobo	70292052	Rdieme435@yahoo.fr
OUATTARA A. Jobbar	Hauts Bassins/Bobo	72723910	ouattarajobbar@yahoo.fr
RAMDE Ali	DR-Cascades/Banfora	78170026	aliramde@yahoo.fr
<b>FAITIERE UNIQUE DES TRANSPORTEURS ROUTIERS DU BURKINA/BOBO</b>			
DEMBELE Tiza	SG/FUTRB/BOBO	70255331	africomb@gmail.com
SOURABIE Tiémoko	Président de la faitière/Banfora	71631901	
<b>MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ENERGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</b>			
<b>DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>			
OUEDRAOGO Pamoussa	DGEVCC	70264720	Ouedpams@yahoo.fr
GANGO Jean Paul	DGEVCC	72689587	Gango8787@yahoo.fr
SABA Adama	Directeur Régional de l'environnement/Banfora	70641066	Adamasaba326@gmail.com
<b>AGENCE NATIONALE DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>			
ILBOUDO Tibila	ANEVE	70304189	tibilailboudo@yahoo.fr
<b>MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES</b>			
<b>DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES DES HAUTS BASSINS ET DES CASCADES</b>			
SANOU Salifou	DRARAH/HBS	70711847	Salifousanou68@gmail.com
KABORE/KINDO Aminata	DRARAH/HBS	64710215	kaborékindaaminata@gmail.com
ZONON Karim	DRARAH/CASCADES	76851983	akzonon@gmail.com
SANON Marius	DRARAH/CASCADES	70103828	Smarius6@yahoo.fr
<b>INSTITUT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE RECHERCHE AGRICOLE (INERA)</b>			
SANOU Seydou	INERA-Farako-Ba	70958639	Sanouseydou67@yahoo.fr
<b>UNION DES CHAUFFEURS ROUTIERS DU BURKINA/BOBO</b>			
PALENFO Sié	UCRB/BOBO	78029884	Françoispalenfo@yahoo.fr
SANOGO Bamory	UCRB/BOBO	79757579	Sanogobamory535@gmail.com
<b>MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE</b>			
COMPAORE Oumarou	DRSHP-Hauts Bassins/Bobo	76392662	Om01compaoré@yahoo.fr
<b>MINISTERE DU GENRE ET DE LA FAMILLE</b>			
TAMINI Lomboko	DRGF-Hauts Bassin/Bobo	70619957	lombokot@yahoo.fr
<b>DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE</b>			
DAO Ibrahim	DRPN/Hauts Bassin/Bobo	60236417	
<b>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE</b>			
DRABO François	CCI-BF/Bobo Dioulasso	70531540	françoisdrabo@cci.bf
OUATTARA Bassiriki	CCI-BF/Banfora	70239434	Ouattbass23@gmail.com

Prénom et Nom	Fonction/Service	Téléphone	Mail
<b>MINISTERE DES SPORTS DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI</b>			
VALIAN Moussa	DR Hauts Bassins	76382680	valianmoussa@gmail.com
KONFE Adama	DR Cascades	64505291	Jconseil1984@gmail.com
<b>PREFECTURE TOUSSIANA</b>			
TOUGMA Sibiri		<b>71186664</b>	Tougmasib2@yahoo.fr
<b>PREFECTURE BOBO DIOULASSO</b>			
SAWADOGO Yacouba		76610967	
<b>PREFECTURE PENI</b>			
TOPAN Bia		76256785	
<b>MAIRIE BOBO DIOULASSO</b>			
YAO YSSOUF	DIRAO/Commune Bobo	70714973	jjyyao@yahoo.fr
<b>MAIRIE BANFORA</b>			
DARGA Z.Serge	SVCV/Mairie Banfora	70463555	sergedarga@gmail.com
<b>HAUT COMMISSARIAT/HOUET/BOBO DIOULASSO</b>			
OUEDRAOGO Karim	Hc/Bobo Dioulasso	70531542	Ouedkam2007@yahoo.fr
SOULAMA Lamine	HC/Bobo Dioulasso	70825510	
VALEA Tiga Emile	HC/Banfora	70008082	
<b>PREFECTURE BANFORA</b>			
PALM/NACRO N.Assita	Préfecture Banfora	70119284	nacroassita@yahoo.fr
<b>CONSEIL REGIONAL CASCADES</b>			
BARRO Oumar	CR-Cas	71828675	Barromar55@gmail.com
<b>GOVERNORAT HAUTS BASSINS ET CASCADES</b>			
LENGANE Adama	Hauts Bassins	65202043	Glizly.adams11.06@gmail.com
MICHARA Mohamed	Cascades	70286804	micharamoh@gmail.com
<b>AUTRES</b>			
KARAMA/Koné Adiata	Présidente OSC/Cascades	65019984	adiatakarama@gmail.com
KOBE Jbrahim	CRT-Cascades	76185050	Kobéibrahim7@gmail.com
SON/OUATTARA Salimata	Coordination régionale des femmes/Banfora	73082090	
OUEDRAOGO Olivia Marie Angele Awa	Directrice Régionale de la Santé/Cascades/Banfora	72971473	oliviaoued@yahoo.fr
SAGUIN Rasmane	SRSE/Cascades	71359158	saguinrasmane@gmail.com
BADO O. Marcel	DREPS-Cascades	54280512	Pbad283@gmail.com

**ANNEXE 2 : PV DE CONSULTATION PUBLIQUES DES PARTIES  
PRENANTES**

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES DES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt et trois et le vingt-un juillet, s'est tenue dans la commune de Peni de la Province du Houet dans la Région des Hauts-Bassins consultation des parties prenantes avec les personnes ressources dans le cadre du projet de réalisation des travaux de renforcement de la section de la route communautaire cu7b Bobo-Dioulasso-Banfara -frontière du mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfara-Orodara (42 km)/ Réalisation des NIES/PSR de 50 km de pistes rurales et 10 km de voies pavées. Cette rencontre a regroupé des parties prenantes

(La liste de présence est jointe en annexe)  
Après l'ouverture de la rencontre par la Présidente de la Délégation spéciale (PDS) la parole a été donnée au consultant pour situer :

- le contexte de la rencontre,
- les attentes du projet et des différents acteurs ;
- l'identification des PAP et les compensations à prévoir;
- Les préoccupations des populations pour la réussite du projet ;
- l'identification des sites sacrés dans les emprises des pistes et voies à paver ;
- d'identifier certaines actions connexes pouvant être associées au projet ;
- Les enjeux potentiels d'ordre environnemental du site.

A la suite des échanges, les participants ont posé les questions d'éclaircissement et de compréhension :

Au titre des questions et des préoccupations posées :

- la main d'œuvre locale sera-t-elle prise en compte?
- Pouvez-vous nous aider à la construction de la piste rurale Peni - Niakogon long de 25 km?
- Pouvez-vous nous aider à l'ouverture de la piste Peni - Niogouera long de 7 km?
- Est-ce qu'il y'aura des comités d'entretien des voies pavées?

Au titre des réponses apportées :

Des réponses adéquates ont été données aux différentes préoccupations.

Au titre des suggestions et des recommandations formulées par les participants :

- la clôture des services administratifs
- la construction d'ouvrage de franchissement reliant les villages Kogouera 1 et Kogouera 2
- Ouverture de la piste Péni - Kogouera -
- Construction de retenus d'eau pour la maraîcher-culture
- Réalisation et Réhabilitation de forages à Saki
- Promouvoir les activités génératrices de revenus

La rencontre qui a débuté à 9h 43 mn a pris fin à 11h 03 mn

Nom et prénom	Service/Structure	Qualité/Poste	Contacts	Signature
COULIBALY G. Isabelle	Mairie Péni	PDS	71816955	
Ouattara Kassoum	1 <sup>er</sup> Vice PDS Mairie	1 <sup>er</sup> Vice PDS	76539779	

LISTE DES PRESENCES A LA RENCONTRE

Objet : Elaboration de NIES/PSR de 50 km de pistes rurales, de 10 km de voies pavées et d'identification d'autres infrastructures connexes au projet

Date 21/07/2021 à Pené

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf ou = 35 ans	+ de 35 ans		
1	DAO	Bassirou	M		X	76544622	[Signature]
2	Coulibaly	Yacouba	M		X	54-44-27-52	[Signature]
3	Quattara	hassina	M	X		77-82-95-12	[Signature]
4	ZAMPSONE	Oumar	M	X		74-41-08-23	[Signature]
5	Thaore	Zoumana	M	X		74-02-58-56	[Signature]
6	Coulibaly	Amara	M	X		06-44-39-08	[Signature]
7	Quattara	Abdoulaye	M	X		70619993	[Signature]
8	Quattara	Fasseum	M		X	76539779	[Signature]
9	Quattara	Sibiry	M	X		76681639	[Signature]
10	Quattara	Yacouba	M	X		76574787	[Signature]
11	Quattara	Sibiry	M			76721925	[Signature]
12	Quattara	Dramane	M			74239057	[Signature]

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf ou = 35 ans	+ de 35 ans		
13	Coulibaly	hassina	M	X		76-87-89-97	[Signature]
14	Quattara	Souleymane	M	X		76-03-59-60	[Signature]
15	Korodé	Zoumana	M	X		66-16-22-93	[Signature]
16	Arbale	moamed	M	X		77633404	[Signature]
17	Quédraogo	Nouhoum	M	X		76-13-31-25	[Signature]
18	Quattara	Boureima	M			76767538	[Signature]
19	Sanago	Nahawa	F		X	54-31-85-87	[Signature]
20	Dembélé	coratime	F		X	76565031	[Signature]
21	Koné	Yaya	M		X	76532886	[Signature]
22	Siribé	Adama	M		X	46285034	[Signature]
23	Quattara	Ali	M		X	76654383	[Signature]
24	Quattara	Sito	F		X	75340304	[Signature]
25	Quattara	Tielba	M		X	54891106	[Signature]

(2)

LISTE DES PRESENCES A LA RENCONTRE

Objet : Elaboration de NIES/PSR de 50 km de pistes rurales, de 10 km de voies pavées et d'identification d'autres infrastructures connexes au projet  
 Date : 21.10.2023 à Peno

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
1	Quattara	Mamadou	M		X	70-68-63-26	
2	Quattara	Kouissa	M		X	75-24-4-55	
3	Quattara	Aly Ibrahim	M		X	65-97-54-49	
4	Quattara	Aly	M		X	76-65-43-83	
5	Quattara	Amidou	M		X	76-16-2-378	
6	Tienbeogo	Daniel	M		X	72-08-6-89	
7	Boulifaly	Abou Chamane	M		X	76-3-94-89	
8	Ouedraogo	Mahama Albo	M		X	74-23-91-05	
9	Quattara	Lamoussa	M		X	76-40-76-01	
10	Boulifaly	Issouf	M		X	65-86-96-86	
11	Quattara	Kelétigui	M		X	54-44-95-99	
12	Dembélé	Bramouej				76-18-73-87	

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
13	Quattara	Ousmane	M	✓		55594869	
14	Traore	Adama	M	✓		65039530	
15	Sanon	Diakarua	M		X	76553433	
16	QUATTARA	Arzouma	M		X	7643-08-68	
17	Quattara	Somi	M		X	72-72-0450	
18	TRAORE	GO	M		X	76.43.3916	
19	DEMBELE	SALION	M			77-88-82-20	
20	QUATTARA	ABRAM	M		X	76-76-12-29	
21	QUATTARA	SEYDOU	M		X	76-01-16-88	
22	Quattara	Drissa	M		X	76-32-72-25	
23	Diallo	Ramoudou	M	✓		76-76-56-13	
24	Yoni	Foumeni			X	65-51-51-11	
25	Congo	Zaboua			X	75-88-60-11	

③

LISTE DES PRESENCES A LA RENCONTRE

Objet : Elaboration de NIES/PSR de 50 km de pistes rurales, de 10 km de voies pavées et d'identification d'autres infrastructures connexes au projet

Date : 21/04/2023 à Peni

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
1	BADINE	Ibrahim	M	X		54540732	
2	OUEDRAOGO	G. Jean-tichel	M		X	70538817	
3	COULIBALY	G. Isabelle	F		X	71816955	
4	TRAORE	Drissa	M		X	78-59-09-52	
5	NIEN	K. Alain	M		X	76569968	
6	KOMI	Noufou	M		X	76 29 86 82	
7	BASSOLE	ABEL	M	X		64-62-23-15	
8	Badolo	Edoa	F		X	65502985	
9	MEBANI	N. Noiri	M		X	70 235759	
10	Coulibaly	Yaya	M		X	76987363	
11	KABORE	W. Adolphe	M	X		76426048	
12	Traore	Siaka	M	X	X	76-64-1358	

1

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
13	Traore	Toumana	M		X	76645283	
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

2

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES DES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt et trois et le vingt juillet s'est tenue dans la commune de Joussiana de la Province du/de Houët dans la Région des Hauts-Bassins la consultation des parties prenantes avec les personnes ressources dans le cadre du projet de réalisation des travaux de renforcement de la section de la route communautaire cu7b Bobo-Dioulasso-Banfara -frontière du mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfara-Orodara (42 km)/ Réalisation des NIE/PSR de 50 km de pistes rurales et 10 km de voies pavées. Cette rencontre a regroupé

(La liste de présence est jointe en annexe)

Après l'ouverture de la rencontre par ser vice Président de la DS la parole a été donnée au consultant pour situer :

- le contexte de la rencontre,
- les attentes du projet et des différents acteurs ;
- l'identification des PAP et les compensations à prévoir;
- Les préoccupations des populations pour la réussite du projet ;
- l'identification des sites sacrés dans les emprises des pistes et voies à paver ;
- d'identifier certaines actions connexes pouvant être associées au projet ;
- Les enjeux potentiels d'ordre environnemental du site.

A la suite des échanges, les participants ont posé les questions d'éclaircissement et de compréhension :

Au titre des questions et des préoccupations posées :

- qu'est-ce qui sera fait pour les personnes impactées?
- Y-a-t-il de l'éclairage public?
- qui dédommagera et à combien? va coûter le dédommagement
- les personnes vulnérables seront-elles prises en compte?
- Y-a-t-il des caniveaux?
- les cimetières seront-ils pris en compte?
- les CVS sont-ils impliqués?
- la main d'œuvre locale serait-elle prise en compte?

Au titre des réponses apportées :

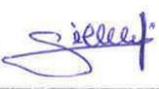
- Une indemnisation des PAP sera faite
- les propriétaires et les exploitants seront pris en compte dans le dédommagement
- les personnes vulnérables auront des traitements spécifiques

- les cimetières le long des voies seront  
- clôturés
- l'éclairage, les caniveaux et les paillassons sont pris en compte dans le projet
  - la main d'œuvre locale sera prise en compte

Au titre des suggestions et des recommandations formulées par les participants :

- Clôture pour les services administratifs (Commissariat, Environnement, Lycée départemental et communal; lycée de Xampes) et de la mosquée
- Réalisation de forages dans les lycées (Communal et départemental) et CMP
- Majoration des traitements des personnes vulnérables
- faibles taxes menant aux lycées communal et départemental

La rencontre qui a débuté à 9h 35 mn a pris fin à 11h 27 mn

Nom et prénom	Service/Structure	Qualité/Poste	Contacts	Signature
BARO Sié	Service Président Toussi	Toussiama Mairie	06604788	
Waltara Damien	président C.V.D	Toussiama	76043855	
Trane Siaka	président C.V.D	Yonokofe Mo	765255 66	

LISTE DES PRESENCES A LA RENCONTRE

Objet : Elaboration de NIES/PSR de 50 km de pistes rurales, de 10 km de voies pavées et d'identification d'autres infrastructures connexes au projet

Date 20.07.2023 à Toussiana

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
1	ZIBA	Zakaria	M		X	90388958	
2	COULIBALY	Fousseng	M		X	56-72-13-94	
3	BOUA	Ouin Kongourel	M		X	75-76-93-26	
4	SON	Adoulaye	M		X	76578676	
5	BADINI	Ebrahim	M	X	X	5454 07 37	
6	Tracé Siaka	Siaka	M		X	76-52-55-116	
7	coulibaly	namoulan	M		X	76-69-9759	
8	ganon	Marcel	M		X	64141836	
9	BARRO	sié Abdou	M	X		74438672	
10	SESSOUMA	Adama	M		X	70864308	
11	BARO Sié	Sié	M		X	06604998	
12	Badolo	Edoua	F		X	65502985	

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
13	HIEN	K-Alain	M		X	76569968	
14	KOMU	Noufon	M		X	76293686	
15	MESAN	N. Moise	M		X	70225759	
16	Ouedraogo	Jean-Michel	M	X		70538817	
17	Nignan	Aurélien Marcuis	M		X	70.03.40.37	
18	ILIASU	Sandja J. A.	F	X		76954415	
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES DES PARTIES  
PRENANTES

L'an deux mil vingt et trois et le dix huit juillet, s'est tenue dans la commune de Banfora de la Province de la Boucle dans la Région des Cascades la consultation des parties prenantes avec les personnes ressources dans le cadre du projet de réalisation des travaux de renforcement de la section de la route communautaire cu7b Bobo-Dioulasso-Banfora -frontière du mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora-Orodara (42 km)/ Réalisation des NIES/PSR de 50 km de pistes rurales et 10 km de voies pavées. Cette rencontre a regroupé les parties prenantes

(La liste de présence est jointe en annexe).

Après l'ouverture de la rencontre par le directeur des services techniques municipaux la parole a été donnée au consultant pour situer :

- le contexte de la rencontre,
- les attentes du projet et des différents acteurs ;
- l'identification des PAP et les compensations à prévoir;
- Les préoccupations des populations pour la réussite du projet ;
- l'identification des sites sacrés dans les emprises des pistes et voies à paver ;
- d'identifier certaines actions connexes pouvant être associées au projet ;
- Les enjeux potentiels d'ordre environnemental du site.

A la suite des échanges, les participants ont posé les questions d'éclaircissement et de compréhension :

Au titre des questions et des préoccupations posées :

- Proposition de nouvelles rues à paver, elles préalablement identifiées dans le cadre des getinités du 11 décembre
- Les PAP seront-elles informées sur la période d'exécution des travaux?
- Les biens et services qui seront affectés par le projet seront-ils dédommages?
- Des chantiers sont-ils prévus?
- Les rues à paver seront-elles éclairées?
- Quelle sera la période d'exécution des travaux?
- un lieu de réinstallation est-il prévu pendant l'exécution des travaux?

Au titre des réponses apportées :

- un communiqué sera fait sur la période d'exécution des travaux.
- Les biens et services recensés seront dédommages avant l'exécution des travaux.
- Il est prévu un système de drainage pluvial.

- dans le cadre de ce projet.
- Il est prévu également un éclairage public.
  - La période d'exécution des travaux sera communiquée avant le démarrage des travaux.
  - Le conseil municipal verra la possibilité de trouver un lieu de réinstallation temporaire, des actions se limitant à la compensation des biens et services affectés.
- Au titre des suggestions et des recommandations formulées par les participants :
- Réaliser une bûche d'incendie à côté de la brousse
  - Mettre des panneaux de signalisation
  - Mettre des ralentisseurs
  - Prévoir un parking pour la population
  - Exécuter les travaux sur un court délai afin de permettre aux PAP de reprendre leurs activités.
  - Mettre l'accent sur la qualité des travaux.
  - Mettre en place un comité de suivi dans les villages pour l'entretien de la piste rurale.
  - Encourager les travaux d'intérêts communs.
  - Poursuivre le recensement des PAP absentes lors du passage des enquêteurs.
- La rencontre qui a débuté à 14h 48mn a pris fin à 17h 19 mn

Nom et prénom	Service/Structure	Qualité/Poste	Contacts	Signature
KONE Moussa	Mairie de Bamfara	Président CAEF	72660511	
TOU Biéma	Mairie Bamfara	DSTM	70282283	
Tamboura Ousmane	Commerçant	PAP	76163842	

1

LISTE DES PRESENCES A LA RENCONTRE

Objet : Elaboration de NIESIPSR de 50 km de pistes rurales, de 10 km de voies pavées et d'identification d'autres infrastructures connexes au projet  
 Date : 18/07/2023 à Banfora

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
1	TOU	Diéma	M		X	70 28 22 83	
2	KONE	Idriss	M		X	70 89 16 86	
3	TRAORE	Adamo	M		X	70 06 73 97	
4	DIALLO	Abdoulaye	M		X	72 02 46 67	
5	NYOMKOR	Moukoko	M		X	70 17 66 70	
6	SANWADO	Guissou	M		X	70 67 09 77	
7	MAIGA	AMADOU	M			76-21-1000	
8	Ouatara	Arouna	M		X	72-02-46-36	
9	Toure	Ceylou	M		X	70.27-7355	
10	Tou	Zoumana	M		X	76 88 58 70	
11	KONE	Allouane	M		X	70 02 49 57	
12	Kindo	Inoussa	M		X	62 75 15 75	

1

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
13	Gnomon	Zacharie	M		X	70 70 25 64	
14	Ouatara	Zoumana	M		X	72 03 19 16	
15	KALAGA	Koum	M		X	70 27 75 56	
16	SORY	S. Diakalia	M		X	76 27 87 65	
17	SAVADO	Tahama	M		X	76 78 19 66	
18	Somda	Maria gortie	F		X	70 27 74 54	
19	SOMA	gilbert	M		X	70 03 49 35 75 53 30 56	
20	KONE	Moussa	M		X	72 66 05 11	
21	GANOU	INE BEN JEAN - DJASSI HE SONAR	M	X		71 27 19 31	
22	COMPAORE	SAYOUBA	M		X	70 35 34 03	
23	Simpere	Amadi	M		X	69 02 62 14	
24	PINE	Idriss	M		X	75 00 85 10	
25							

2

(2)

LISTE DES PRESENCES A LA RENCONTRE

Objet : Elaboration de NIES/PSR de 50 km de pistes rurales, de 10 km de voies pavées et d'identification d'autres infrastructures connexes au projet  
 Date : 18/07/2023 à Banfoua

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
1	DOULKOIT	Gibin d'Chunt	M		X	76759883	
2	Nioman	Aoué	M		X	70034037	
3	Soukama	Siemgdi	F		S	63-924486	
4	Diallo	Aboudoulaye	M			70107321	
5	Karama	Soumaila	M		X	51371334	
6	Bansé	Abdou	M		X	70969317	
7	BAYALA	BLAISE	M		X	74875819	
8	Belem	YACOUBA	M		X	70154846	
9	SORI	SOUWA	M		X	165080	
10	Nioman	Boukariy	M		X	70793264	
11	Sory	Gnaoume	M		X	70152151	
12	BELEMVIRE	Hamidou	M		X	78488201	

1

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
13	OUEDRAOGO	Issife	M		X	62558381	
14						<del>70107321</del>	
15	Ouedraogo	Amidou	M			70865819	
16	Dongo	Abdou Aziz	M			65148706	
17	Taignon	Issaka	M			70153376	
18	Tamboua	Ousmane	M		X	76163862	
19	Pogo	Arouna	M		X	76075655	
20	Sarogo	Dassoula	M		X	71326285	
21	Kouate	Tahivou	M		X	75136285	
22	SAVADOGO	Issaka	M		X	70728046	
23	Badolo	Edoua	F		X	65502985	
24	KOMI	Noufon	M		X	76293686	
25	HTEN	K-Alain	M		X	76569968	

2

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES DES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt et trois et le dix-neuf juillet, est tenue dans la commune de Niangoloko de la Province du de Boné dans la Région des Cascades consultation des parties prenantes avec les personnes ressources dans le cadre du projet de réalisation des travaux de renforcement de la section de la route communautaire cu7b Bobo-Dioulasso-Banfôra -frontière du mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfôra-Orodara (42 km)/ Réalisation des NILES/PSR de 50 km de pistes rurales et 10 km de voies pavées. Cette rencontre a regroupé les parties prenantes

(La liste de présence est jointe en annexe)

Après l'ouverture de la rencontre par le Président de la délégation spéciale CPDS la parole a été donnée au consultant pour situer :

- le contexte de la rencontre,
- les attentes du projet et des différents acteurs ;
- l'identification des PAP et les compensations à prévoir;
- Les préoccupations des populations pour la réussite du projet ;
- l'identification des sites sacrés dans les emprises des pistes et voies à paver ;
- d'identifier certaines actions connexes pouvant être associées au projet ;
- Les enjeux potentiels d'ordre environnemental du site.

A la suite des échanges, les participants ont posé les questions d'éclaircissement et de compréhension :

Au titre des questions et des préoccupations posées :

- Les PAP seront-elles dédommagées ?
- A quand la période d'exécution des travaux ?
- Les rues pavées disposeront-elles des caniveaux ?
- Les rues pavées ont-elles un éclairage public ?
- Proposition du bitumage d'une principale rue de 800 m en complément au 2km de rue à paver.

Au titre des réponses apportées :

- Les PAP recensées seront dédommagées avant l'exécution des travaux.
- Au moment opportun, un communiqué sera diffusé sur la période d'exécution des travaux.

- Un système de drainage des eaux fluviales, est prévu dans la construction des pavées.
- Il est prévu un éclairage des rues pavées.
- Cette proposition du bitumage d'une rue supplémentaire sera soumise au commanditaire pour examen et décision.

Au titre des suggestions et des recommandations formulées par les participants :

- Sensibiliser sur la sécurité routière.
- Cloturer les écoles situées à proximité de la route (lycée Santa et lycée municipal).
- Cloturer la préfecture de Niangoloko.
- Cloturer l'auto-gare de Niangoloko.
- Réaliser des forages aux abords de la piste rurale.
- Réaliser un point d'eau autonome (PEA) à proximité de la chefferie, quartier en proie de difficulté d'eau.
- Sensibiliser sur le respect des us et coutumes.
- Sensibiliser sur les IST, SIDA et HST, VBG.
- Faire faire un sacrifice pour sur trois sites pour favoriser la bonne exécution des travaux.

La rencontre qui a débuté à 11h30mn a pris fin à 13h30mn

Nom et prénom	Service/Structure	Qualité/Poste	Contacts	Signature
OUEDRAOGO OUSSEM	Mairie Niangoloko	PDS	6164166	
HEMA SEYDOU	Mairie Niangoloko	1 <sup>er</sup> vice P.D.S	70.745250	
TRAORE Hamidou	Mairie Niangoloko	2 <sup>e</sup> vice PDS	70231852	

REGION DES CASCADES

\*\*\*\*\*

PROVINCE DE LA COMOIE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE BEREGADOUGOU

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**Liste de présence à la rencontre d'information sur le pavage des voies dans la commune de Bérégadougou**

N°	NOM ET PRENOMS	Structure	CONTACT	SIGNATURE
01	BANNA Abdoulaze	Membre D S	707 12 84	Banna
02	SODIÉ Aboubacar	Agent Sommier	71237890	Sodié
03	DABILGOU Donatien	Police Nationale	76-41-53-43	Dabilgou
04	Koné Souleymane	C.V.D Bérégadougou	70154565	Koné
05	SABOUD HAMDOUN	Société d'exportation	76 90 77 87	Saboud
06	Doukara Abdoumou	AKA Kofe d'exportation C.V.D	76 60 23 66	Doukara
07	Doukara Alaconi	C.V.D. Pêcheur	7634 81 62	Doukara
08	RARE Bourcime	Président CATGF	70 67 27 69	Rare
09	SODIÉ ADIATA	Président des commerçants	78-80-06-89	Sodié
10	Coulibaly Moucha	commerçant	76-84-03-67	Coulibaly
11	Koné Mariam	commerçant	51-97-77-31	Koné
12	Souralie Ardjeuma	commerçant	69 04-80-90	Souralie
13	SANOLO Toussa	SG/Station Béregou	70 63 90 74	Sanolou
14	Koné Hamadou	Communauté Musulmane	76 03 75 01	Koné
15	Zéhango Amiseto	Coordination	73.47.45-88	Zéhango
16	Nignan Amé	Ajeteb	70.0340 37	Nignan
17	DOLLIKOTI S. Albert	SGIR /	76759883	Dollikoti
18				

19	SOMBIÉ GAOUSSOU	Rep. chef du village	71.32.15.89	<i>[Signature]</i>
20	KOMI Noufon	Environnementaliste	76 29 86 86	<i>[Signature]</i>
21	HIEN K. Alain	Socio-économiste	76 56 99 68	<i>[Signature]</i>
22	Badolo Edou	Sauvegarde sociale	65 50 29 85	<i>[Signature]</i>
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				

Arrêté la présente liste à.....

Bérégadougou, .....

LISTE DES PRESENCES A LA RENCONTRE

Objet : Elaboration de NIES/PSR de 50 km de pistes rurales, de 10 km de voies pavées et d'identification d'autres infrastructures connexes au projet

Date : 19.07.2023 à Niangoloko

Lieu :

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
1	HEMA	SEYOOU	M		X	70 76 52 50	
2	BIRIMA	M. Alphonse	M		X	70 74 49 80	
3	Belem	Adama	M		X	70 15 25 37	
4	SANOU	Moussa	M		X	70 03 34 05	
5	SIRIMA	SIAKA	M		X	70 15 00 71	
6	SANOGO	Frank	M		X	64 48 04 08	
7	TRAORE	Hamidou	M		X	70 23 18 52	
8	HEMA	Kamon Alassane	M		X	74 90 39 29	
9	HEMA	Kiela	M		X	70 61 16 80 3	
10	MEBAH	Nayélé Moïse	M		X	70 23 57 59	
11	KOMI	Noufou	M		X	76 29 36 86	
12	Badolo	Edoua	F		X	65 50 29 85	

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
13	OUEDRAGO	Ousseni	M		X	61 64 16 63	
14	HEN	K. Alain	M	X	X	76 56 99 68	
15	SOULKODI	Sihiri Albert	M		X	76 75 98 83	
16	Nignan	Amei	M		X	70 03 60 37	
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

## Procès verbal de rencontre avec le chef de Niangoloko.

L'an deux mille vingt trois le dix neuvième jour du mois de juillet, s'est tenue une rencontre d'échange avec le chef de canton de Niangoloko.

L'objectif de cette rencontre avait pour but de mieux appréhender les aspects coutumiers à prendre en compte dans le cadre de la réalisation du projet.

Selon le chef de canton, trois points essentiels ont été évoqués comme interdits à savoir :

- l'adultère (acte sexuel avec une femme mariée)
- Rapports sexuels à l'air libre sur les lieux sacrés
- la bagarre violente avec coups et blessure.

Pour résoudre le problème, deux instances ont été citées :

- Instance locale (chef de canton)
- Instance administrative (PAS, force de l'ordre).

Il a également fait ressortir les différents sites sacrés de sa compétence territoriale.

Pour le bon déroulement du projet, il a suggéré qu'on fasse des sacrifices sur trois sites. Les sacrifices vont consister pour le premier site à apporter un belier, deux poulets (coq-poule) et du dolo rouge; pour le deuxième site, un bouc, deux poulets et du dolo rouge; et pour le troisième site, un belier, deux poulets et du dolo.

A la suite de nos préoccupations, le chef a également formulé des préoccupations à savoir:

- bitumage de la voie quittant la RN 7 en allant à la rigole en passant par le canton mat long de 800 m.

- Protection des sites sacrés par des clôtures (Neletoum, Piélé, Santa).

- Réalisation d'un point d'eau autonome au sein du canton mat pour résoudre les problèmes d'eau.

A la fin de la rencontre, le chef a remercié l'équipe pour l'approche et prodigué des bénédiction pour la réussite du projet.

ont signé:

Chef de Canton

  
HEMA Baba

Le consultant.

  
Badolo Edoa

## PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES DES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt et trois et le dix huit juillet, s'est tenue dans la commune de Béréga Douga de la Province de la Boucle dans la Région des Cascades la consultation des parties prenantes avec les personnes ressources dans le cadre du projet de réalisation des travaux de renforcement de la section de la route communautaire cu7b Bobo-Dioulasso-Banfara -frontière du mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfara-Orodara (42 km)/ Réalisation des NIES/PSR de 50 km de pistes rurales et 10 km de voies pavées. Cette rencontre a regroupé les parties prenantes (La liste de présence est jointe en annexe).

Après l'ouverture de la rencontre par le vice-président de la DS, la parole a été donnée au consultant pour situer :

- le contexte de la rencontre,
- les attentes du projet et des différents acteurs ;
- l'identification des PAP et les compensations à prévoir;
- Les préoccupations des populations pour la réussite du projet ;
- l'identification des sites sacrés dans les emprises des pistes et voies à paver ;
- d'identifier certaines actions connexes pouvant être associées au projet ;
- Les enjeux potentiels d'ordre environnemental du site.

A la suite des échanges, les participants ont posé les questions d'éclaircissement et de compréhension :

Au titre des questions et des préoccupations posées :

- la proposition de déviation du tracé de la piste rurale traversant l'école de Takeladougou sera-t-elle acceptée? Si oui, les PAP situées sur cette partie de déviation seront-elles prise en compte dans le dédommagement? Les puits à paver disposeront-elles des caniveaux?
- Y aura-t-il un éclairage public? Des PAP seront-elles dédommages?
- Les compétences locales seront-elles mis à profit pour l'exécution des travaux?
- Quelles sera la période d'exécution des travaux?

Au titre des réponses apportées :

- Cette proposition sera soumise au com-manditaire pour examen
- un système de drainage des eaux est prévu par le projet
- Il est prévu un éclairage avec

énergie solaire, des rues payées  
 - Des PAP recensés seront dédommés avant le démarrage des travaux.  
 - En fonction des besoins, l'entreprise recrutera une main d'œuvre locale.  
 - Un communiqué sera diffusé avant le démarrage des travaux au moment opportun.

Au titre des suggestions et des recommandations formulées par les participants :

- Impliquer les agents de sécurité lors des travaux.
- Impliquer les autorités locales et services techniques dans le suivi - contrôle.
- Réaliser des forages.
- Mettre des panneaux de signalisation.
- Cloturer les écoles situées sur la voie.
- Réaliser des toilettes publiques.
- Faire faire un sacrifice pour une bonne exécution des travaux.
- Dédommager les PAP.
- Planter des arbres en remplacement des arbres impactés.

La rencontre qui a débuté à 10h 17mn a pris fin à 12h 23mn

Nom et prénom	Service/Structure	Qualité/Poste	Contacts	Signature
SOMBIE		Repr chef		
GAUSSOU	Coutumier	du village	71.32.4582	
SANOGO Moussa	SB/mairie	Représent délégation spéciale	70859674	
SOMBIE ADAMIA	Bureau Commerce	président	78-80 0189	

Sombic' Aboubacar Nourie chef de service domaniaux 71 237 890

PARE Bouréma Service Elevage chef de service 70 67 29 69

KONE Namadou Commanche musulmane Représentant de la Commanche musulmane 76 93 45 01

Ouedraogo  
Am Sefa

Coordination  
communale des  
femmes

Représentant  
de la  
coordination

73 42 46 58  
fey

Dabilgou Donatien

Police Nationale

Représentant  
Monsieur le  
Commissaire de  
Police du District  
de Béréngoupa

76 41 53 43

~~Stiff~~

Koné Souleymane Bureau C.V.D

Représentant des  
C.V.D

70 15 45  
65

~~Stiff~~

### LISTE DES PRESENCES A LA RENCONTRE

Objet : Elaboration de NIES/PSR de 50 km de pistes rurales, de 10 km de voies pavées et d'identification d'autres infrastructures connexes au projet

Date : 18.10.2023 à Bédagadougou

Lieu

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
1	Barro	Abdoulaye	M		X	70701284	
2	Sombié	Aboubacar	M		X	71237880	
3	DABILGOU	Donatien	M		X	76-41-53-43	
4	Koné	Souleymane	M		X	70154565	
5	SABUON	HAMIDOU	M		X	76907787	
6	Quattara	Aradjouma	M		X	76602344	
7	Quattara	Ala comi	M		X	76348162	
8	Goulikoly	Yacouba	M	X		71-84-0367	
9	Soucho	Moussa	M		X	73-03-0041	
10	Kané	Mariam	F	X		51.97.77.31	
11	Soualre	Aradjouma	M		X	69.04.80.80	
12	Sonbi E	ADAMA	M		Y	78-80-0688	

1

N°	Nom	Prénom(s)	Sexe (M/F)	Tranche d'âge		Contacts	Signatures
				Inf. ou = 35 ans	+ de 35 ans		
13	PARE	Bouzeima	M		X	70672969	
14	SANOBO	Moussa	M		X	70633674	
15	Koné	Mamadou	M		X	76037501	
16	Quattara	Amiseta	F		X	73-47-45-82	
17	Nignan	Aoué	M		X	70.0340.37	
18	DOULKOM	Shiri Albert	M		X	76759883	
19	SOMBIÉ	GAOUSSOU	M		Y	71.32.1582	
20	KOMI	Noufou	M		X	76293686	
21	Badolo	Adoua	F		X	65502985	
22	HIEN	K. Alain	M		X	76569968	
23							
24							
25							

2

**Annexe 3 : LETTRES D'INTRODUCTION DES CONSULTANTS AUPRES  
DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET STRUCTURES  
DECONCENTREES**

**BURKINA FASO**  
UNITE - PROGRES - JUSTICE  
**MINISTRE DES**  
**INFRASTRUCTURES ET**  
**DU DESENCLAVEMENT**



Société d'Etat régie par la loi  
n°25/99/AN du 16 novembre  
1999, créée par décret n°2010-  
394/PRES/PM/MCEPA du  
29 juillet 2010  
RCCM : BF OUA 2012 B 3118  
IFU : N° 00040484U

## AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA

N/Réf. :2023/1073/Agetib/DG/DT

Ouagadougou, le 30 juin 2023

**A**

**Monsieur le Gouverneur**  
**de la Région des Cascades**  
**BANFORA**

**Objet :** Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux d'aménagement de 10 km de voies pavées dans les localités de Péni, Toussiana, Bérégaougou, Banfora et Niangoloko :

- **Introduction du Consultant EDI Engineering/ASIC SARL**

**Monsieur le Gouverneur,**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali programme d'interconnexion de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso/Banfora/Frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora/Orodara (42 km), il est prévu la réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux d'aménagement de 10 km de voies pavées dans les localités de Péni, Toussiana, Bérégaougou, Banfora et Niangoloko, pour se conformer à la réglementation nationale et celle des PTFs.

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) agissant pour le compte du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, a fait recours aux services du **Consultant EDI Engineering/ASIC SARL**, en vue de la réalisation desdites prestations.

Dans le cadre de l'exécution desdites prestations, les équipes du consultant auront à effectuer des prospections dans les communes de Péni, Toussiana, Banfora et Niangoloko, en vue de recueillir des données terrain, documentaires et consulter les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, les services techniques compétentes, etc.

Par la présente, nous sollicitons votre soutien pour assurer la diffusion auprès des services techniques et de sécurité, afin d'apporter assistance aux personnes dûment mandatées par le consultant à cet effet.

Veuillez agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général**

**Mathieu LOMPO**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon  
Directeur Général



**Ampliations :**

- SG/MID (ATCR)
- DGNET
- DGIR
- DGUVT
- DRID - HAUTS BASSINS
- DRUHAF - HAUTS BASSINS
- DRID - CASCADES
- DRMUSR - HAUTS BASSINS
- DRMUSR - CASCADES
- CCI-BF /DRB
- EDI Engineering/ASIC SARL

SE. au capital de  
100 000 000 F CFA  
Siège social : Secteur 52,  
Avenue Mouammar KADHAFI  
11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11  
Tél.: (+226) 25 37 72 23  
Fax: (+226) 25 37 72 24  
E-mail : infos@agetib.bf  
Site web : www.agetib.net

*Notre métier, le développement par la route !*

**BURKINA FASO**  
UNITE - PROGRES - JUSTICE  
**MINISTRE DES  
INFRASTRUCTURES ET  
DU DESENCLEAVEMENT**



Société d'Etat régie par la loi  
n°25/99/AN du 16 novembre  
1999, créée par décret n°2010-  
394/PRES/PM/MCPEA du  
29 juillet 2010  
RCCM : BF OUA 2012 B 3118  
IFU : N° 00040484U

## AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA

N/Réf. : 2023/1072/Agetib/DG/DT

Ouagadougou, le 30 juin 2023

**A**

**Monsieur le Gouverneur  
de la Région des Hauts-Bassins  
BOBO-DIOULASSO**

**Objet :** Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux d'aménagement de 10 km de voies pavées dans les localités de Péni, Toussiana, Bérégadougou, Banfora et Niangoloko :

- Introduction du Consultant EDI Engineering/ASIC SARL

**Monsieur le Gouverneur,**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali programme d'interconnexion de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso/Banfora/Frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora/Orodara (42 km), il est prévu la réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux d'aménagement de 10 km de voies pavées dans les localités de Péni, Toussiana, Bérégadougou, Banfora et Niangoloko, pour se conformer à la réglementation nationale et celle des PTFs.

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) agissant pour le compte du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, a fait recours aux services du **Consultant EDI Engineering/ASIC SARL**, en vue de la réalisation desdites prestations.

Dans le cadre de l'exécution desdites prestations, les équipes du consultant auront à effectuer des prospections dans les communes de Péni, Toussiana, Banfora et Niangoloko en vue de récolter des données terrains, documentaires et consulter les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, les services techniques compétentes, etc.

Par la présente, nous sollicitons votre soutien pour assurer la diffusion auprès des services techniques et de sécurité, afin d'apporter assistance aux personnes dûment mandatées par le consultant à cet effet.

Veillez agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Ampliations :**

- SG/MID (ATCR)
- DGNET
- DGIR
- DGUVT
- DRID - HAUTS BASSINS
- DRUHAF - HAUTS BASSINS
- DRID - CASCADES
- DRMUSR- HAUTS BASSINS
- DRMUSR-CASCADES
- CCI-BF/DRB
- EDI Engineering/ASIC SARL

*Notre métier, le développement par la route !*



SE. au capital de  
100 000 000 F CFA  
Siège social : Secteur 52,  
Avenue Mouammar KADHAFI  
11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11  
Tél.: (+226) 25 37 72 23  
Fax: (+226) 25 37 72 24  
E-mail : infos@agetib.bf  
Site web : www.agetib.net

**BURKINA FASO**  
UNITE - PROGRES - JUSTICE  
**MINISTRE DES  
INFRASTRUCTURES ET  
DU DESENCLEMENT**



Société d'Etat régie par la loi  
n°25/99/AN du 16 novembre  
1999, créée par décret n°2010-  
394/PRES/PM/MCEPA du  
29 juillet 2010  
RCCM : BF OUA 2012 B 3118  
IFU : N° 00040484U

## AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA

N/Réf. : 2023/1071/Agetib/DG/DT

Ouagadougou, le 30 juin 2023

**A**

**Monsieur le Gouverneur  
de la Région des Hauts-Bassins  
BOBO-DIOULASSO**

**Objet :** Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux de réhabilitation/aménagement de 08 km de voiries bitumées dans la ville de Bobo-Dioulasso :

- **Introduction du Consultant BGB Méridien**

**Monsieur le Gouverneur,**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali programme d'interconnexion de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso/Banfara/Frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfara/Orodara (42 km), il est prévu la Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux de réhabilitation/aménagement de 08 km de voiries bitumées dans la ville de Bobo-Dioulasso pour se conformer à la réglementation nationale et celle des PTFs.

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina agissant pour la préparation dudit projet pour le compte du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, a fait recours aux services du **Consultant BGB Méridien**, en vue de la réalisation desdites prestations.

Dans le cadre de l'exécution desdites prestations, les équipes du consultant auront à effectuer des prospections dans la commune de Bobo-Dioulasso, en vue de recueillir des données terrains, documentaires et consulter les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, les services techniques compétentes, etc.

Par la présente, nous sollicitons votre soutien pour assurer la diffusion auprès des services techniques et de sécurité, afin d'apporter assistance aux personnes dûment mandatées par le consultant à cet effet.

Veillez agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général**

**Mathieu LOMPO**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

**Ampliations :**

- SG/MID (ATCR)
- DGNET
- DGIR
- DGUVT
- DRID - HAUTS BASSINS
- DRUHAF - HAUTS BASSINS
- DRID - CASCADES
- DRMUSR - HAUTS BASSINS
- DRMUSR-CASCADES
- CCI-BF/DRB
- BGB Méridien

*Notre métier, le développement par la route !*

SE. au capital de  
100 000 000 F CFA  
Siège social : Secteur 52,  
Avenue Mouamar KADHAFI  
11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11  
Tél.: (+226) 25 37 72 23  
Fax: (+226) 25 37 72 24  
E-mail : [infos@agetib.bf](mailto:infos@agetib.bf)  
Site web : [www.agetib.net](http://www.agetib.net)

**BURKINA FASO**  
UNITE - PROGRES - JUSTICE  
**MINISTRE DES  
INFRASTRUCTURES ET  
DU DESENCLAVEMENT**



Société d'Etat régie par la loi n°25/99/AN du 16 novembre 1999, créée par décret n°2010-394/PRES/PM/MCPEA du 29 juillet 2010  
RCCM : BF OUA 2012 B 3118  
IFU : N° 00040484U

## AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA

N/Réf. :2023/1070/Agetib/DG/DT

Ouagadougou, le 30 juin 2023

**A**

**Monsieur le Gouverneur  
de la Région des Cascades  
BANFORA**

**Objet :** Actualisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux de construction de la bretelle RN11 Banfora-Orodara longue de 42 km :

- **Introduction du Consultant E&D Consult/ INGERCO**

**Monsieur le Gouverneur,**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali programme d'interconnexion de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso/Banfora/Frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora/Orodara (42 km), il est prévu l'actualisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux de construction de la bretelle RN11 Banfora-Orodara longue de 42 km pour se conformer à la réglementation nationale et celle des PTFs.

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) agissant pour le compte du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, a fait recours aux services du **Consultant E&D Consult/INGERCO**, en vue de la réalisation desdites prestations.

Dans le cadre de l'exécution desdites prestations, les équipes du consultant auront à effectuer des prospections dans les communes de Banfora, Bérégadougou et Orodara, en vue de recueillir des données terrain, documentaires et consulter les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, les services techniques compétentes, etc.

Par la présente, nous sollicitons votre soutien pour assurer la diffusion auprès des services techniques et de sécurité, afin d'apporter assistance aux personnes dûment mandatées par le consultant à cet effet.

Veuillez agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général**  
  
**Mathieu LOMPO**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

**Ampliations :**

- SG/MID (ATCR)
- DGNET
- DGIR
- DGUVT
- DRID - HAUTS BASSINS
- DRUHAF - HAUTS BASSINS
- DRID - CASCADES
- DRMUSR - HAUTS BASSINS
- DRMUSR - CASCADES
- CCI-BF /DRB
- E&D Consult/INGERCO

SE au capital de  
100 000 000 F CFA  
Siège social : Secteur 52,  
Avenue Mouammar KADHAFI  
11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11  
Tél.: (+226) 25 37 72 23  
Fax: (+226) 25 37 72 24  
E-mail : [infos@agetib.bf](mailto:infos@agetib.bf)  
Site web : [www.agetib.net](http://www.agetib.net)

*Notre métier, le développement par la route !*

**BURKINA FASO**  
UNITE - PROGRES - JUSTICE  
**MINISTRE DES  
INFRASTRUCTURES ET  
DU DESENCLAVEMENT**



Société d'Etat régie par la loi  
n°25/99/AN du 16 novembre  
1999, créée par décret n°2010-  
394/PRES/PM/MCEPA du  
29 juillet 2010  
RCCM : BF OUA 2012 B 3118  
IFU : N° 00040484U

## AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA

N/Réf. : 2023/1069/Agetib/DG/DT

Ouagadougou, le 30 juin 2023

**A**

**Monsieur le Gouverneur  
de la Région des Hauts-Bassins  
BOBO-DIOULASSO**

**Objet :** Actualisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux de de construction de la bretelle RN11 Banfora-Orodara longue de 42 km :

- **Introduction du Consultant E&D Consult/ INGERCO**

**Monsieur le Gouverneur,**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali programme d'interconnexion de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso/Banfora/Frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora/Orodara (42 km), il est prévu l'actualisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux de de construction de la bretelle RN11 Banfora-Orodara longue de 42 km pour se conformer à la réglementation nationale et celle des PTFs.

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) agissant pour le compte du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, a fait recours aux services du **Consultant E&D Consult/INGERCO**, en vue de la réalisation desdites prestations.

Dans le cadre de l'exécution desdites prestations, les équipes du consultant auront à effectuer des prospections dans les communes de Banfora, Bérégadougou et Orodara, en vue de recueillir des données terrains, documentaires et consulter les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, les services techniques compétentes, etc.

Par la présente, nous sollicitons votre soutien pour assurer la diffusion auprès des services techniques et de sécurité, afin d'apporter assistance aux personnes dûment mandatées par le consultant à cet effet.

Veillez agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général**

**Mathieu KOMPO**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étoile

**Ampliations :**

- SG/MID (ATCR)
- DGNET
- DGIR
- DGUVT
- DRID - HAUTS BASSINS
- DRUHAF - HAUTS BASSINS
- DRID - CASCADES
- DRMUSR - HAUTS BASSINS
- DRMUSR - CASCADES
- CCI-BF/DRB
- EDI-ASIC/Engineering

SE. au capital de  
100 000 000 F CFA  
Siège social : Secteur 52,  
Avenue Mouamar KADHAFI  
11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11  
Tél.: (+226) 25 37 72 23  
Fax: (+226) 25 37 72 24  
E-mail : infos@agetib.bf  
Site web : www.agetib.net

*Notre métier, le développement par la route !*

**BURKINA FASO**  
UNITE - PROGRES - JUSTICE  
**MINISTRE DES**  
**INFRASTRUCTURES ET**  
**DU DESENCLEAVEMENT**



Société d'Etat régie par la loi n°25/99/AN du 16 novembre 1999, créée par décret n°2010-394/PRES/PM/MCPEA du 29 juillet 2010  
RCCM : BF OUA 2012 B 3118  
IFU : N° 00040484U

## AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA

N/Réf. : 2023/1068/Agetib/DG/DT

Ouagadougou, le 30 juin 2023

**A**

**Monsieur le Gouverneur**  
**de la Région des Cascades**  
**BANFORA**

**Objet :** Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux de réhabilitation de cinquante (50) km de pistes rurales dans les Régions des Hauts-Bassins et des Cascades :

- **Introduction du Consultant EDI Engineering/ASIC SARL**

**Monsieur le Gouverneur,**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali programme d'interconnexion de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso/Banfora/Frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora/Orodara (42 km), il est prévu la Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux de réhabilitation de cinquante (50) km de pistes rurales dans les Régions des Hauts-Bassins et des Cascades, pour se conformer à la réglementation nationale et celle des PTFs.

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) agissant pour le compte du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, a fait recours aux services du **Consultant EDI Engineering/ASIC SARL**, en vue de la réalisation desdites prestations.

Dans le cadre de l'exécution desdites prestations, les équipes du consultant auront à effectuer des prospections dans les communes de Pénì, Toussiana, Bérégaougou et Niangoloko en vue de recueillir des données terrains, documentaires et consulter les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, les services techniques compétentes, etc.

Par la présente, nous sollicitons votre soutien pour assurer la diffusion auprès des services techniques et de sécurité, afin d'apporter assistance aux personnes dûment mandatées par le consultant à cet effet.

Veillez agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général**  
  
**Mathieu LOMPO**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

**Ampliations :**

- SG/MID (ATCR)
- DGNET
- DGIR
- DGUVT
- DRID - HAUTS BASSINS
- DRUHAF - HAUTS BASSINS
- DRID - CASCADES
- DRMUSR - HAUTS BASSINS
- DRMUSR-CASCADES
- CCI-BF/DRB
- EDI Engineering/ASIC SARL

SE. au capital de  
100 000 000 F CFA  
Siège social : Secteur 52,  
Avenue Mouammar KADHAFI  
11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11  
Tél. : (+226) 25 37 72 23  
Fax : (+226) 25 37 72 24  
E-mail : [Infos@agetib.bf](mailto:Infos@agetib.bf)  
Site web : [www.agetib.net](http://www.agetib.net)

*Notre métier, le développement par la route !*

**BURKINA FASO**  
UNITE - PROGRES - JUSTICE  
MINISTRE DES  
INFRASTRUCTURES ET  
DU DESENCLEVEMENT



Société d'Etat régie par la loi  
n°25/99/AN du 16 novembre  
1999, créée par décret n°2010-  
394/PRES/PM/MCPEA du  
29 juillet 2010  
RCCM : BF OUA 2012 B 3118  
IFU : N° 00040484U

## AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA

N/Réf. : 2023/1067 /Agetib/DG/DT

Ouagadougou, le 30 juin 2023

A

**Monsieur le Gouverneur  
de la Région des Hauts-Bassins  
BOBO-DIOULASSO**

**Objet :** Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux de réhabilitation de cinquante (50) km de pistes rurales dans les Régions des Hauts-Bassins et des Cascades :

- Introduction du Consultant EDI Engineering/ASIC SARL

**Monsieur le Gouverneur,**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali programme d'interconnexion de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso/Banfora/Frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora/Orodara (42 km), il est prévu la Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux de réhabilitation de cinquante (50) km de pistes rurales dans les Régions des Hauts-Bassins et des Cascades, pour se conformer à la réglementation nationale et celle des PTFs.

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) agissant pour le compte du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, a fait recours aux services du **Consultant EDI Engineering/ASIC SARL**, en vue de la réalisation desdites prestations.

Dans le cadre de l'exécution desdites prestations, les équipes du consultant auront à effectuer des prospections dans les communes de Péni, Toussiana, Bérégaougou et Niangoloko en vue de recueillir des données terrain, documentaires et consulter les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, les services techniques compétentes, etc.

Par la présente, nous sollicitons votre soutien pour assurer la diffusion auprès des services techniques et de sécurité, afin d'apporter assistance aux personnes dûment mandatées par le consultant à cet effet.

Veuillez agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général**

**Mathieu LOMPO**  
Chevalier de l'Ordre de l'Etat

**Ampliations :**

- SG/MID (ATCR)
- DGNET
- DGER
- DGUVT
- DRID - HAUTS BASSINS
- DRUHAF - HAUTS BASSINS
- DRID - CASCADES
- DRMUSR - HAUTS BASSINS
- DRMUSR - CASCADES
- CCI-BF/DRB
- EDI Engineering/ASIC SARL

SE au capital de  
100 000 000 F CFA  
Siège social : Secteur 52,  
Avenue Mouamar KADHAFI  
11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11  
Tél. : (+226) 25 37 72 23  
Fax : (+226) 25 37 72 24  
E-mail : [infos@agetib.bf](mailto:infos@agetib.bf)  
Site web : [www.agetib.net](http://www.agetib.net)

*Notre métier, le développement par la route !*

**BURKINA FASO**  
UNITE - PROGRES - JUSTICE  
MINISTÈRE DES  
INFRASTRUCTURES ET  
DU DÉS ENCLAVEMENT



Société d'Etat régie par la loi n°25/99/AN du 16 novembre 1999, créée par décret n°2010-394/PRES/PM/MCPEA du 29 juillet 2010  
RCCM : BF OUA 2012 B 3118  
IFU : N° 00040484U

## AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA

N/Réf. :2023/1066/Agetib/DG/DT

Ouagadougou, le 30 juin 2023

A

**Monsieur le Gouverneur  
de la Région des Hauts-Bassins  
BOBO-DIOULASSO**

**Objet :** Réalisation d'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux d'aménagement d'aire de repos ou de parking gros porteur à Simaga (Bobo-Dioulasso) :

- **Introduction du Consultant BGB Méridien**

**Monsieur le Gouverneur,**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali programme d'interconnexion de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso/Banfara/Frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfara/Orodara (42 km), il est prévu la Réalisation d'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux d'aménagement d'aire de repos ou de parking gros porteur à Simaga (Bobo-Dioulasso), pour se conformer à la réglementation nationale et celle des PTFs.

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina agissant pour la préparation dudit projet pour le compte du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, a fait recours aux services du **Consultant BGB Méridien**, en vue de la réalisation desdites prestations.

Dans le cadre de l'exécution desdites prestations, les équipes du consultant auront à effectuer des prospections dans la commune de Bobo-Dioulasso (Simaga) en vue de recueillir des données terrains, documentaires et consulter les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, les services techniques compétentes, etc.

Par la présente, nous sollicitons votre soutien pour assurer la diffusion auprès des services techniques et de sécurité, afin d'apporter assistance aux personnes dûment mandatées par le consultant à cet effet.

Veillez agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général**  
  
**Mathieu LOMPO**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

**Ampliations :**

- SG/MID (ATCR)
- DGNET
- DGIR
- DGUVT
- DRID - HAUTS BASSINS
- DRUHAF - HAUTS BASSINS
- DRID - CASCADES
- DRMUSR - HAUTS BASSINS
- DRMUSR - CASCADES
- CCI-BF/DRB
- BGB Méridien

SE. au capital de  
100 000 000 F CFA  
Siège social : Secteur 52,  
Avenue Mouammar KADHAFI  
11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11  
Tél.: (+226) 25 37 72 23  
Fax: (+226) 25 37 72 24  
E-mail : Infos@agetib.bf  
Site web : www.agetib.net

*Notre métier, le développement par la route !*

**BURKINA FASO**  
UNITE - PROGRES - JUSTICE  
MINISTRE DES  
INFRASTRUCTURES ET  
DU DESENCLAVEMENT



Société d'Etat régie par la loi  
n°25/99/AN du 16 novembre  
1999, créée par décret n°2010-  
394/PRES/PM/MCEPA du  
29 juillet 2010  
RCCM : BF OUA 2012 B 3118  
IFU : N° 00040484U

## AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA

Ouagadougou, le 30 juin 2023

**A**

**Monsieur le Gouverneur  
de la Région des Cascades  
BANFORA**

N/Réf. : 2023/1065/Agetib/DG/DT

**Objet :** Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux de réhabilitation/aménagement de trois (03) gares routières dans les Régions des Hauts-Bassins et des Cascades :

- Introduction du Consultant AGE CET/CETRI

**Monsieur le Gouverneur,**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali programme d'interconnexion de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso/Banfora/Frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora/Orodara (42 km), il est prévu la Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux de réhabilitation/aménagement de trois (03) gares routières dans les Régions des Hauts-Bassins et des Cascades, pour se conformer à la réglementation nationale et celle des PTFs.

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina agissant pour la préparation dudit projet pour le compte du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, a fait recours aux services du **Consultant AGE CET/CETRI**, en vue de la réalisation desdites prestations.

Dans le cadre de l'exécution desdites prestations, les équipes du consultant auront à effectuer des prospections dans les communes de Péné, Toussiana et Banfora en vue de recueillir des données terrain, documentaires et consulter les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, les services techniques compétentes, etc.

Par la présente, nous sollicitons votre soutien pour assurer la diffusion auprès des services techniques et de sécurité, afin d'apporter assistance aux personnes dûment mandatées par le consultant à cet effet.

Veillez agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général**

**Mathieu LOMPO**  
Chevalier de l'Ordre de l'Éléphant



**Ampliations :**

- SG/MID (ATCR)
- DGNET
- DGIR
- DGUIV
- DRID - HAUTS BASSINS
- DRUHAF - HAUTS BASSINS
- DRID - CASCADES
- DRMUSR- HAUTS BASSINS
- DRMUSR-CASCADES
- CCI-BF /DRB
- AGE CET/CETRI

*Notre métier, le développement par la route !*

SE, au capital de  
100 000 000 F CFA  
Siège social : Secteur 52,  
Avenue Mouammar KADHAFI  
11 BP 1912 Ouagadougou GMS 11  
Tél.: (+226) 25 37 72 23  
Fax: (+226) 25 37 72 24  
E-mail : infos@agetib.bf  
Site web : www.agetib.net

**BURKINA FASO**  
UNITE - PROGRES - JUSTICE  
**MINISTRE DES  
INFRASTRUCTURES ET  
DU DESENCLAVEMENT**



Société d'Etat régie par la loi  
n°25/99/AN du 16 novembre  
1999, créée par décret n°2010-  
394/PRES/PM/MCPEA du  
29 juillet 2010  
RCCM : BF OUA 2012 B 3118  
IFU : N° 00040484U

## AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA

N/Réf. : 2023/1064/Agetib/DG/DT

Ouagadougou, le 30 juin 2023

**A**

**Monsieur le Gouverneur  
de la Région des Hauts-Bassins  
BOBO-DIOULASSO**

**Objet :** Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux de réhabilitation/aménagement de trois (03) gares routières dans les Régions des Hauts-Bassins et des Cascades :

- **Introduction du Consultant AGE CET/CETRI**

**Monsieur le Gouverneur,**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet multinational Burkina-Côte d'Ivoire-Mali programme d'interconnexion de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso/Banfora/Frontière du Mali (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora/Orodara (42 km), il est prévu la réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) des travaux de réhabilitation/aménagement de trois (03) gares routières dans les Régions des Hauts-Bassins et des Cascades, pour se conformer à la réglementation nationale et celle des PTFs.

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina agissant pour la préparation dudit projet pour le compte du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, a fait recours aux services du **Consultant AGE CET/CETRI**, en vue de la réalisation desdites prestations.

Dans le cadre de l'exécution desdites prestations, les équipes du consultant auront à effectuer des prospections dans les communes de Péni, Toussiana et Banfora en vue de recueillir des données terrains, documentaires et consulter les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, les services techniques compétentes, etc.

Par la présente, nous sollicitons votre soutien pour assurer la diffusion auprès des services techniques et de sécurité, afin d'apporter assistance aux personnes dûment mandatées par le consultant à cet effet.

Veuillez agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général**



**Ampliations :**

- SG/MID (ATCR)
- DGNET
- DGER
- DGUVT
- DRID - HAUTS BASSINS
- DRUHAF - HAUTS BASSINS
- DRID - CASCADES
- DRMUSR - HAUTS BASSINS
- DRMUSR - CASCADES
- CCI-BF/DRB
- AGE CET/CETRI

*Notre métier, le développement par la route !*

SE. au capital de  
100 000 000 F CFA  
Siège social : Secteur 52,  
Avenue Mouammar KADHAFI  
11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11  
Tél.: (+226) 25 37 72 23  
Fax: (+226) 25 37 72 24  
E-mail : infos@agetib.bf  
Site web : www.agetib.net

## **ANNEXE 4 : LES CONSULTATIONS PUBLIQUES EN IMAGES**



Photo 1 : Vue de la consultation publique avec les riverains et service techniques de Banfora



Photo 1 : Vue de la consultation publique avec habitants du village Yendéré



Photo 2 : Vue de la consultation du représentant du Président de la délégation spéciale de Niangoloko



Photo 4 : Séance de consultation publique dans la ville Niangoloko



Photo 5: Rencontre avec les parties prenantes de la commune de Toussiana



Photo 6: Rencontre avec les parties prenantes de la commune de Péné



Photo 7 : Rencontre avec les parties prenantes de la commune de Banfora



Photo 8 : Rencontre avec les parties prenantes de la commune de Bérégadougou



Photo 8 : Rencontre à Péni



Photo 9 : Rencontre d'information des populations riveraines de la rue 10.96



Photo 10 : Rencontre de présentation du projet avec le PDS, le SG et le ST de l'arrondissement 4 de Bobo



Photo 11 : Rencontre d'information avec les PAP et population riveraine de la section urbaine route de Légouma



Photo 12 : Formation Enquêteurs



Photo 13 : Mairie de Moussodougou



Photo 14 : De la gauche vers la droite, le Gouverneur des Cascades, Consultant, le DRID Cascades



Photo 15 : Entretien avec le : le DPID Comoé, DRID Cascades, HC Comoé

## **ANNEXE 4 : COMMUNIQUES ADMINISTRATIFS ET DIFUSION DE L'INFORMATION**

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE DE LA DECENTRALISATION  
ET DE LA SECURITE

REGION DES CASCADES

PROVINCE DE LA COMOIE

HAUT COMMISSARIAT DE BANFORA

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA - FASO  
Unité - Progrès - Justice



Banfora, le 05 juillet 2023

N°2023-08 /MATDS/RCAS/PCMO/HC-BFR/SG

## COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Le Haut-Commissaire de la province de la Comoé porte à la connaissance de la population et particulièrement les riverains situés au niveau de la commune de Bérégadougou (Bérégadougou, hameau de Kouroukan) et de la commune de Moussodougou (Mondon) que dans le cadre des travaux de Construction de la bretelle **Orodara-Banfora longue de 42 km**, il sera mené une Etude d'Impact Environnementale et Social (EIES) et l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) sur le tracé de cette route.

A cet effet, des équipes du Groupement E&D CONSULT/INGERCO procéderont :

- à la visite des différentes emprises du tracé de la route ;
- à l'organisation d'assemblées d'information, de sensibilisation et de consultations publiques des différentes parties prenantes au projet (services techniques et administratifs, organisations de la société civile, responsables coutumiers et religieux, association des jeunes et femmes, personnes vivants avec un handicap, etc.) ;
- au recensement des personnes affectées et à l'inventaire des biens impactés par le projet dans les localités concernées par le projet **du 10 juillet au 16 Juillet 2023** ;
- et à la collecte de données et informations relatives à la mission.

La date du **16 juillet 2023 est fixée comme date limite** marquant la fin du recensement des personnes affectées, l'inventaire, l'évaluation des biens impactés par ledit projet, le traitement des plaintes et l'identification des éventuels inconnus ou absents.

Passé ce délai, aucun recensement, inventaire ou évaluation de nouvelles personnes ou biens nouvellement installés dans les emprises du projet ne pourront être pris en compte.

Le Haut-Commissaire invite les différentes parties prenantes à réserver un bon accueil à l'équipe de consultants et à faciliter leur mission.

### Diffusion :

- Radios : français et langues locales
- Affichage



**Hamidou Idrissa MASSA**

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Administration et du Travail

**MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET  
DU DESENCLAVEMENT**

\*==\*==\*==\*==\*==\*

**REGION DES HAUTS-BASSINS**

\*==\*==\*==\*==\*==\*

**PROVINCE DU KENEDOUGOU**

\*==\*==\*==\*==\*==\*

**HAUT-COMMISSARIAT**

\*==\*==\*==\*==\*==\*

**SECRETARIAT GENERAL**

N°2023 ccg /MID/RHBS/PKND/HC/SG

**BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

\*==\*==\*==\*==\*==\*



**COMMUNIQUE ADMINISTRATIF**

Le Haut-Commissaire de la province du Kéné Dougou porte à la connaissance de la population et particulièrement les riverains situés au niveau de la commune de **Kourinion** (Dan, Toussianbandougou) et de la commune de **Orodara** (Orodara) que dans le cadre des travaux de construction de la bretelle Orodara-Banfara longue de 42 km, il sera mené une Etude d'Impact Environnementale et Social (EIES) et l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) sur le tracé de cette route.

A cet effet, des équipes du Groupement E&D CONSULT / INGERCO procéderont :

- à la visite des différentes emprises du tracé de la route ;
- à l'organisation d'assemblées d'information, de sensibilisation et de consultations publiques des différentes parties prenantes au projet (services techniques et administratifs, organisations de la société civile, responsables coutumiers et religieux, association des jeunes et femmes, personnes vivants avec un handicap, etc.) ;
- au recensement des personnes affectées et à l'inventaire des biens impactés par le projet dans les localités concernées par le projet du 10 juillet au 16 juillet 2023 ;
- et à la collecte de données et informations relatives à la mission.

La date du **16 juillet 2023** est fixée comme date limite marquant la fin du recensement des personnes impactées, l'inventaire, l'évaluation des biens par ledit projet, le traitement des plaintes et l'identification des éventuels inconnus ou absents.

Passé ce délai, aucun recensement, inventaire ou évaluation de nouvelles personnes ou biens nouvellement installés dans les emprises du projet ne pourront être pris en compte.

Le Haut-Commissaire invite les différentes parties prenantes à réserver un bon accueil à l'équipe de consultants et à faciliter leur mission.

**Diffusion :**

- Radio Voix du Verger
- Langue : Français, Dioula

**Ampliation :**

- MID
- GBD
- Mairie Orodara
- Mairie Kourinion
- Compagnie Gendarmerie/Orodara
- DPPN
- chrono



MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

REGION DES CASCADES

PROVINCE DE LA COMOIE

HAUT-COMMISSARIAT DE BANFORA

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO  
UNITE - PROGRES - JUSTICE

N° 2023- 011 /MATDS/RCAS/PCMO/HC-BFR/SG

### COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Le Haut-Commissaire de la province de la Comoé porte à la connaissance des populations des communes de Banfora, Bérégadougou et Niangoloko que dans le cadre du projet de renforcement de la section de la route communautaire CU7b Bobo-Dioulasso-Banfora - frontière Côte-D'Ivoire (155 km) y compris l'aménagement et le bitumage de la bretelle Banfora-Orodara (42 km), il sera mené au titre de la mission d'évaluation environnementale et sociale pour l'aménagement de pistes rurales et de voies pavées, une collecte de données concernant ces infrastructures connexes. A cet effet, une équipe du groupement de cabinets EDI/ASIC SARL procédera :

- au recensement des personnes affectées et à l'inventaire des biens impactés dans les emprises directes des pistes rurales et des voies à paver dans les trois (03) communes ci-dessus citées du **08 au 19 Juillet 2023**;
- l'identification d'autres activités connexes retenues par les acteurs du projet ;
- et à la collecte de données et informations complémentaires relatives à la suite de la mission.

**La date du 19 Juillet 2023 est fixée comme date limite, marquant la fin de ce recensement des personnes affectées, l'inventaire, l'évaluation des biens impactés par ledit projet, le traitement des plaintes et l'identification des éventuels inconnus ou absents.**

Passé ce délai, aucun recensement, inventaire ou évaluation de nouvelles personnes ou biens nouvellement installés dans les emprises des pistes et des voies concernées du projet ne pourront être pris en compte. Les pistes concernées sont les suivantes :

- **Niangoloko – Létiéfesso** dans la commune de **Niangoloko** longue de **13 km** ;
- **Korogora – Houétiara** dans la commune de **Banfora** longue de **10 km** ;
- **Takélé Dougou 2 – Fandjora** dans les communes de **Bérégadougou et de Tiéfora** longue de **10km**.

Quant aux voies à paver sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Agglomérations	Rues à paver	Linéaire (m)
Bérégadougou	RUE A : Rue quittant de la caisse populaire passant derrière le Maquis choco plus, passant par le coté est de la grande mosquée jusqu'à la fin du lotissement	1007
	RUE B : m Rue partant du Marché jusqu'à la fin de la clôture du Lycée Départemental	485

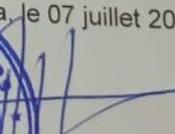
	RUE C : Rue quittant de l'église catholique longeant le terrain municipal, passant par la grande mosquée jusqu'à la RN11	394
	<b>Total Bérégadougou</b>	<b>1 886</b>
		1000
<b>Banfora</b>	Secteur 15 : de la clinique cristale-au croisement de la voie bitumée de la chambre de commerce	400
	Secteur 06 : du carrefour carré d'as – au croisement de la voie de Yèrètasso	200
	Secteur 04 : du ciné paysan noir – au maquis la savane	200
	Secteur 01 : de la Mairie – à la boucherie	100
	Secteur 01 : de la boucherie – à la cave croisement de la gare Rakièta	100
	De la boucherie - à la gare de Sidéradougou	50
	Du restaurant Mc Donald – à la cave croisement de la gare Rakièta	<b>2 050</b>
	<b>Total Banfora</b>	
<b>Niangoloko</b>	RUE A (de la route de la gare ferroviaire à l'entrée ouest du marché central)	699
	RUE B (à remplacer, car bitumée par les travaux du 11 décembre Banfora 2020)	360
	RUE C (Le côté Ouest longeant la clôture de la Mairie)	139
	RUE D (Le côté Est longeant la clôture de la Mairie)	139
	RUE E (à remplacer, car bitumée par les travaux du 11 décembre Banfora 2020)	162
	RUE F (de la limite Sud-Ouest du marché central, à la RN7)	774
	<b>Total Niangoloko</b>	<b>2 273</b>
<b>TOTAL RUES A PAVER DANS LA COMOE</b>		<b>6. 207</b>

Le Haut-Commissaire invite les différentes parties prenantes à réserver un accueil chaleureux à l'équipe de consultants et à faciliter leur mission.

**Diffusion :**

- Radios 3 fois par jour du 07 au 19 juillet 2023, langues locales et français ;
- Affichage

Banfora, le 07 juillet 2023

  
**Idrissa MASSA**  
 Chevalier de l'Ordre du Mérite  
 de l'Administration et du Travail



## **ANNEXE 5 : FORMULAIRES TYPES**

### Annexe 5 -1 : Procès-verbal de mise en place des comités de gestion des plaintes

Région de : ..... Province de : ..... Commune de :  
 ..... Localité de ..... Date (jour, mois et  
 année) : .....

Nombre de participants à l'AG : ..... Hommes : ..... Femmes : .....

Les préalables :

- présentation sommaire du Projet ;
- présentation du Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- rôles et responsabilités des membres du comité de gestion des plaintes ;
- le profil nécessaire pour les membres dudit comité ;
- Questions – Réponses.

Election des membres du comité de gestion des plaintes :

Poste	Profil retenu	clé	Nombre candidat	Nom du candidat élu	Mode de désignation
Président					Vote : Consensus :
Secrétaire					Vote : Consensus :
Membres					Vote : Consensus :

Ont signé :

Le président élu du Comité

Le représentant du projet

### Annexe 5-2 : Formulaire d'enregistrement des plaintes

Date : ..... Dossier N° .....

Région : ..... Commune ..... Village .....

### 1. Informations sur le plaignant

Nom et prénom (s) : ..... CNIB .....

Age : ..... Sexe ..... Statut

matrimonial : .....

Profession : ..... N° Téléphone :

.....

Village de résidence : .....

Village d'origine : .....

Village dont la plainte fait l'objet : .....

### 2. Description de la plainte :

Court résumé de la plainte :

.....

.....

### 3. Catégorie de la plainte :

Catégorie A : Demande d'informations ou doléances

Catégorie B : Plaintes liées à la gestion environnementale et sociale du projet

Catégorie C : Plaintes liées aux violences basées sur le genre

Nom et prénom (s) de la personne ayant reçu la plainte : .....

.....

A ....., le .....

(Signature du point focal)

Signature du plaignant

Plainte transmise le ..... à .....

Signature de la personne à qui la plainte a été transférée